



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

Directeur: HECTOR PERRIER

Fondateurs: Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1944

1897-1944

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même; nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE, NUMÉRO 16

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

SAINT-JEROME, LE VENDREDI, 21 AVRIL 1944



LABELLE

Fourberie et camouflage

Pendant un demi-siècle, sauf durant la trêve hélas ! si bouleversée de 1936-39, désireux de confier l'administration de la chose publique à des hommes offrant les garanties voulues et dont la sagesse administrative s'était manifestée à travers la course des ans, le peuple de cette province maintint les leviers de commande entre les mains des libéraux. En 1936, les québécois se firent prendre aux fallacieuses promesses d'un Duplessis et tombèrent dans le traquenard. Chute malheureuse qui se traduisit par un fantastique accroissement de la dette provinciale, ouvrit les digues à un réel torrent d'actes politiques scabreux et risqua de compromettre à jamais le crédit et la réputation de la province. Dieu merci, dès la première occasion, le peuple révisa son verdict et bouta hors du pouvoir ceux qui avaient momentanément escamoté sa confiance. Le parti libéral était de nouveau aux manœuvres de direction.

Lorsque, dans une étude rétrospective, on scrute les attitudes diverses prises par les groupes qui s'évertuèrent à capter le pouvoir et que l'on sasse les doctrines variées qu'ils prêchèrent, une constatation se pose avec plus de relief : à chaque élection, ou au cours des périodes préparatoires, les factions formant l'opposition changèrent l'appellation de leur parti et prônèrent les mêmes rengaines. Maintes fois répudiées au cours d'appels au peuple, elles cherchaient le salut ou le succès dans la modification de leur enseigne et dans une lutte à outrance à "l'esprit de parti". Attitude bizarre ! Ces factions n'étaient-elles pas les fermes tenants de formules qu'elles entendaient imposer au peuple par le truchement de tous les moyens, justifiables ou répréhensibles ? Et cette collectivité d'éléments qui formaient leur giron ne constituait-elle pas vraiment un "parti" ? Pour l'édification de nos lecteurs, nous rappellerons quelques-unes de ces circonstances.

On sait qu'il y a quelques mois un mouvement nouveau se dessinait dans l'arène politique : le Bloc Populaire Canadien ayant à sa tête M. Maxime Raymond et, comme chef provincial, M. André Laurendeau dont la participation aux concours de vacances est aujourd'hui reconnue. Or, dès 1934, ce jeune chef, donnant le ton aux "Jeune-Canada" lançait le cri de guerre qui devait soulever l'opinion populaire : "Il faut que l'esprit de parti disparaisse, il faut que disparaissent aussi les partis". Sans risque d'erreur, on peut dire que les idées préconisées par les "Jeune-Canada" constituèrent le premier jalon planté en terre québécoise et qui devait marquer l'avènement, dix ans plus tard, du Bloc Populaire. Dès 1934, André Laurendeau réclamait donc la disparition des "partis". Illogisme grossier ! puisqu'à ce moment même, il dirigeait une bande de jeunes nationalistes radicaux dont tous les efforts convergeaient vers l'instauration d'un régime nouveau, donc, d'un "parti".

En 1935 et 1936, lors des deux élections provinciales, Maurice le Noblet Duplessis assoiffé de pouvoir et las de moisir dans l'opposition, lança le même cri "abat les partis" tout en tentant de faire accepter les restes du groupe conservateur en le drapant de la défraîchie de l'Union Nationale. En 1935, Paul Gouin avait eu recours à la même tactique et avait accouché de l'Action Libérale Nationale, parti composé si jamais il en fut et qui offrait abri à tous les transfuges rouges, bleus ou castors, dont les actes étaient, sauf de rares exceptions, inspirés par le dépit et la rancœur. A l'instar des Laurendeau et des Duplessis, Paul Gouin réclamait, lui aussi, la radiation de l'esprit de parti tout comme il s'insurgeait contre les "partis" eux-mêmes. Ne tentait-il pas, cependant, d'en imposer un nouveau à la masse ? Tous ces saltimbanques politiques, tous ces innovateurs échevelés et impondérés semblaient ignorer que les partis politiques constituent en eux-mêmes un principe qui assure l'exercice d'un contrôle sur les actes posés par ceux qui gouvernent, contrôle qui soustrait les groupes minoritaires aux empiètements ou injustices dans lesquels sont susceptibles de verser les gouvernements trop forts.

Ainsi, les groupements oppositionnistes ont tous battu campagne pour l'abolition des "partis". Les résultats obtenus n'ont certes pas été ceux auxquels ils s'attendaient puisqu'invariablement, après avoir ainsi bataillé contre les factions politiques régulièrement organisées et reconnues, ils ont vu surgir d'autres mouvements, ils ont assisté à la formation de cadres nouveaux qui n'étaient que des "partis" nés de leur désir d'en détruire le principe même. L'écheveau n'en a été que plus enchevêtré et chaque fois le peuple s'est vu dans la situation difficile de faire le choix entre les tenants de plusieurs doctrines ou formules nouvelles parmi lesquelles plusieurs risquaient, dans leur application, d'entraîner un chambardement de notre économie nationale.

En 1934, les "Jeune-Canada" qui se balladent aujourd'hui sous la cocarde de "Jeunes Laurentiens" et que nous retrouverons peut-être dans vingt-cinq ans sous le nom de "Jeunes n'importe quoi", lançaient leur campagne. La même année, Paul Gouin, grand désabusé et mécontent, fonda l'Action Libérale Nationale pour se faire rouler de maître façon en 1936 par le sieur le Noblet Duplessis qui lui, donnait naissance au parti chamarré l'Union Nationale. On se rappelle qu'après avoir été choisi chef provincial du parti conservateur à la convention de Sherbrooke le député de Trois-Rivières, conscient que son parti si souvent fois répudié aux urnes n'avait aucune chance de se faire gober par l'électorat, s'était hâté de mettre à bas la vieille enseigne pour coiffer son groupe du nom d'Union Nationale. Le tour lui réussit, cependant, car à la faveur de certaines circonstances particulières soutenues par une campagne de mensonges et de promesses qui ne furent jamais tenues, le peuple fit confiance à ce parti camouflé, quitta à s'en débarrasser trois ans plus tard.

C'est après avoir donné naissance à l'Union Nationale que le sieur le Noblet Duplessis fit une alliance avec Paul Gouin, fondateur de l'Action Libérale. Cette fusion donna aux honnêtes gens des haut-le-cœur, car l'on se souvient avec quelle profonde acrimonie les deux groupes s'étaient harcelés, virtuellement démolis. Mais il fallait à tout prix battre en brèche les "rouges", les vrais, les sincères amis du peuple. Pourquoi alors se serait-on arrêté à de "mesquines considérations de décence populaire" ? Le mariage Duplessis-Gouin fut consommé et les conditions de l'entente furent paraphées par les deux "chefs". Deux "chefs" ? Mais chefs de quoi ? Allons, mais "chefs" de deux "partis" qui s'allaient contre l'ennemi commun, "chefs" de "deux partis" qui réclamaient, l'un autant que l'autre, avec la même véhémence, la même opiniâtreté, la disparition des "partis" ! Paul Gouin s'est repenti de s'être ainsi laissé choir dans les "tenailles" du "chef" de l'Union Nationale ; de fait, ses regrets sont cuisants encore.

La population du Québec se rappelle aussi des basses "chicanes" qui marquèrent la montée au pouvoir de ce groupe bicéphale : appétits qui voulaient être satisfaits mais qui ne furent jamais assouvis ; distribution de faveurs au manifeste déclin d'une des deux factions ; bataille pour un porte-feuille, etc., etc... Duplessis resta debout, conduisant son "parti" seul durant trois ans. Paul Gouin goûta à l'obscurité de l'arrière banc avant de subir l'éclipse totale. Ses efforts présents pour remonter en lumière seront vains !

Tous les partis que nous avons vus naître depuis quelques années logent aujourd'hui à la même enseigne, sauf peut-être le Parti Canadien qui ne compte que son "chef". Les Jeunes Laurentiens, la Ligue de Défense ou de l'Offense du Canada, etc., sont fondus dans ce qui a nom le Bloc Populaire. Tous ces mouvements ont profité de l'état de guerre pour éclore et exploiter les passions populaires. Mais ils ne reposent que sur le sable. Quelles garanties peuvent donc offrir les initiateurs de ces partis, gens dont tous les actes ont été inspirés par le dépit, la rancœur ou par une soif ardente de pouvoir et qui ne reculent devant aucun mensonge, aucun subterfuge, aucun écart de langage pour atteindre leurs fins ?

Dimanche dernier, l'honorable Hector Perrier, au cours du discours qu'il prononçait dans Saint-Jacques, donna aux jeunes des directives marquées au coin d'une profonde sagesse. Reconnaisant la nécessité des partis, il soulignait l'importance de leur saine orientation. De cette pièce nous n'extrayons que le bref passage suivant où éclate toute la sincérité des libéraux qui ne campent pas leurs actes sur la tartuferie ou l'hypocrisie : "La solidarité libérale"

Exception pour la France

"Après la guerre, à moins qu'il n'existe une France forte, unie et consciente de sa dignité, les fondements d'une paix durable seraient sérieusement compromis. Personne ne pourrait créer une telle France si ce ne sont les Français eux-mêmes, et il est juste de les encourager et de les aider dans leur pénible situation. Ces Français font preuve d'un grand courage dans la résistance qu'ils opposent à l'oppression."

Ainsi s'est exprimé le très honorable Malcolm MacDonald, au Cercle Universitaire de Montréal, le 11 avril dernier. Ces paroles, tombées des lèvres du haut commissaire de Grande-Bretagne au Canada, ne peuvent que refléter l'opinion du gouvernement anglais. Elles sont une profession de foi de l'Angleterre envers son alliée tombée en 1940 sous le joug de l'ennemi commun grâce à la supériorité de la machine de guerre infernale de celui-ci et à la connivence des félons qui ont ajouté l'inqualifiable collaboration à l'humiliante capitulation.

Quelques heures plus tard, en effet, la pensée de l'Angleterre se précisait, sa sympathie pour la France devenait effective, son admiration pour sa partenaire de l'Entente Cordiale prenait une forme concrète. D'accord avec les Etats-Unis, qui remplacent la France depuis 1941 comme ils avaient remplacé la Russie en 1917 dans le concert allié, la Grande-Bretagne vient de reconnaître au Comité de libération nationale du général De Gaulle le pouvoir de contrôler l'administration civile de la France à mesure que les troupes d'invasion britanniques et américaines repousseront l'occupant vers l'est.

La France ne sera pas soumise à un gouvernement militaire allié comme l'Allemagne et les pays qui ont contribué spontanément ou sous la contrainte de leur gouvernement à l'expansion du pangermanisme en Europe. L'Angleterre et les Etats-Unis, dans un geste qui les honore même s'il leur est imposé par un esprit de justice et un discernement élémentaires, oubliant la trahison des collaborationnistes, minorité infime qui a forgé les fers de la France dans les années d'avant-guerre pour mieux la ligoter à l'heure de la défaite, et ne reconnaissant que l'attachement indéfectible du peuple français aux valeurs qu'il a défendues avec son héroïsme traditionnel devant les hordes nazies en 1940 et qu'il n'a cessé de défendre depuis la capitulation soit dans son empire colonial ou d'autres fronts d'Afrique et d'Europe, soit sur son sol souillé par la présence du Barbare dont il ne cesse d'entraver l'oeuvre diabolique de germanisation.

Londres et Washington n'oublient pas que la France n'a que trébuché en 1940 et qu'elle ne serait jamais tombée sans l'intervention des Ganelon qui l'ont bousculée à la faveur de sa faiblesse pour mieux la livrer au conquérant. Le mot de De Gaulle appartient à la vérité historique : "La France a perdu une bataille ; elle n'a pas perdu la guerre." Les alliés de la France le reconnaissent par un acte officiel avant l'aube de l'invasion. Elle jouira des mêmes privilèges que les nations englobées par l'ogre hitlérien mais indomptables dans leur détermination de conserver leurs caractéristiques nationales et de rester attachées à leurs principes démocratiques et religieux, comme la Belgique, la Hollande et la Norvège dont les gouvernements ont repoussé la main tendue du vainqueur pour se réfugier dans la dernière forteresse de la liberté en Europe où ils ont préparé la revanche.

Si le gouvernement de Vichy s'est substitué à la troisième république au milieu de la panique du peuple français, des patriotes illustres et anonymes se sont empressés de transporter le cœur de la France meurtrie dans la forteresse anglaise où il a continué de battre à l'unisson des cœurs démocratiques et à fournir de généreuses pulsations aux valeurs spirituelles qu'il a toujours alimentées.

Et c'est de cet élan patriotique que sont nés la France libre, la France combattante et le Comité français de libération nationale sous l'impulsion du jeune général De Gaulle dont les barbes du haut-commandement avaient repoussé les théories militaires modernes qui ont pourtant conquis la France à l'Allemagne.

La récente décision de l'Angleterre et des Etats-Unis épargnera à la France la tutelle transitoire de ses alliés. L'occupation de l'ennemi qu'elle subit depuis près de quatre ans l'a assez accablée et humiliée sans qu'on ajoute un affront de plus à une nation chevaleresque qui n'a pas consenti à courber la tête sous le joug hitlérien, qui a continué la lutte commune avec ses alliés et qui a rejeté la "révolution nationale" de Vichy.

Respectueux de la liberté du peuple français et de sa constitution, Londres et Washington ne reconnaissent qu'un pouvoir militaire transitoire et non pas gouvernemental permanent au Comité de libération nationale, afin de laisser l'opinion publique française s'exprimer sur le choix de son mode de gouvernement et de ses représentants, comme l'a promis De Gaulle qui a toujours affirmé le caractère temporaire de son mouvement. Après la libération complète du territoire français et le rétablissement de la paix dans le monde, la France ressuscitée recouvrera la faculté de disposer d'elle-même que lui octroyait la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le 26 août 1789, au lendemain de sa première révolution nationale qui l'affranchissait de la tyrannie, contrairement à celle de 1940 qui n'est qu'une tentative de réaction heureusement déjouée par la fierté d'un peuple resté invincible dans son esprit, même après avoir été vaincu dans son corps.

W.E.

"Comment expliquer, qu'un chef suffit chez-nous ? Dans le Bloc populaire il en faut deux. Dans l'autre bloc, il en faut trois. Tout cela est bien simple. Nous ne voulons pas, nous les libéraux, séparer les jeunes des partis. Nous ne sommes pas de ces gens qui ne suivons personne, parce que nous sommes solidaires les uns des autres. Nous ne sommes pas seuls. Nous sommes incapables de comprendre que l'on veuille être seuls. Nous savons que dans un parti politique, il peut exister des divergences d'opinion. Mais nous sommes assez sincères et nous avons assez de modestie pour sacrifier sur des questions secondaires. Nous avons aussi assez d'esprit de solidarité pour nous entendre sur l'essentiel. Et c'est ce qui fait notre force. Nous voulons les jeunes avec nous pour leur passer les armes. Nous ne sommes pas de ces snobs qui conseillent aux jeunes de se désintéresser de la politique. Nous trouvons ces appels très étranges. Nous voulons que nos jeunes gens aient des notions fondamentales en politique. Nous voulons qu'ils en aient assez pour juger leurs maîtres. Et nous voulons que les jeunes qui veulent faire de la politique se préparent à cette tâche par le travail et par la réflexion. Et nos jeunes travaillent et ils sont avides de s'instruire. Je connais leurs cercles d'études et, les connaissant, je n'ai aucune inquiétude pour l'avenir du parti libéral".

Plus que jamais, au cours des heures troublées que nous traversons, il s'impose que la masse sache de quel côté de la barricade sont ses vrais amis, qu'elle sache sur quels éléments elle peut en tout temps compter. Les perturbations causées par la guerre dans toutes les sphères de l'activité sociale rendent le peuple perplexé. Dans sa recherche de chefs sûrs et sincères, il n'erra point en jetant son dévolu, ainsi qu'il l'a quasi toujours fait dans le passé, sur le parti libéral qui symbolise indéniablement le plus pur civisme et le patriotisme le plus profond. Jamais son appellation n'a changé ; son drapeau a toujours porté la même couleur pleine de vie et d'éclat. Par les beaux et mauvais jours, il a constamment claqué fièrement dans l'espace, projetant une ombre reconfortante sur les masses populaires canadiennes. Il se peut qu'à certaines heures, la hampe qui le supporte ait été soulevée par quelque rare main indigne, mais il n'a jamais perdu de sa pureté nationale et cessé de receler dans ses replis la formule qui répond le mieux aux besoins et aux aspirations de tous les groupes ethniques qui composent la nation canadienne. Le peuple s'assurera à ce qu'encre, pour longtemps, il flotte généreusement à toutes les brises.

Pierre-Gils

LA SEMAINE PROVINCIALE

Pourquoi étatiser la Montreal Power ?

Les raisons

- 1 — Parce que La Montreal Power est le plus grand trust qui ait jamais existé dans cette Province ;
- 2 — Parce que le Montreal Power surcharge ses abonnés de cinq (5) millions de dollars par année ;
- 3 — Parce que la Montreal Power a une surcapitalisation de quarante-quatre (44) millions de dollars résultant de la subdivision de son capital-actions (mouillage de capital) ;
- 4 — Parce que la Montreal Power a multiplié ses actions 45 fois en 30 ans de cette façon 22,500 actions sont devenues 1,012,500 actions ;
- 5 — Parce que la Montreal Power qui ne produit que 18% de la production totale d'électricité dans la Province, retire des consommateurs 42% des revenus provenant de l'électricité ;
- 6 — Parce que 40% de l'électricité consommée en Ontario est importée de la Province de Québec, et est revendue dans l'Ontario meilleur marché que dans Québec, et cela au détriment des industries de notre province.

Les avantages

- 1 — Parce que l'Etatisation et l'exploitation par la Province de la Montreal Power va permettre de sauver 8 millions de dollars payés annuellement en taxes au Gouvernement Fédéral par les clients du trust ;
- 2 — Parce que l'Etatisation va permettre au Gouvernement de vendre l'électricité au consommateur au prix coûtant ;
- 3 — Parce que l'Etatisation va permettre l'électrification des campagnes ;
- 4 — Parce que l'Etatisation va permettre la création d'une Hydro-Provinciale semblable à celle de l'Ontario, et comme cela existe dans la plupart des pays d'Europe ;
- 5 — Parce que l'Etatisation va favoriser le développement économique de la Province et y amener de nouvelles industries ;
- 6 — Parce que l'Etatisation va ouvrir des emplois aux jeunes ingénieurs canadiens-français.

RELATIONS

Le bill No 3 et la liberté syndicale

Nous avons déjà signalé et analysé (octobre 1943, p. 253) la tendance totalitaire (le plus souvent inconsciente) de certains mouvements ouvriers canadiens — ou étatsuniens — qui prétendent embrigader dans leur seule organisation l'ensemble de la population ouvrière canadienne, québécoise. L'erreur est toujours la même : on pose en principe que la libération de la classe ouvrière est fonction de son uniformité et on tient à couler dans un moule unique les particularités qui constituent la vie et la richesse du prolétariat. Le Wagner Act étatsunien favorisait dangereusement cette tendance en ne reconnaissant le droit de négocier collectivement avec le patronat dans une usine ou industrie qu'à l'union majoritaire, et en le refusant à tout autre groupe syndical, fût-il représentatif. C'était ouvrir la porte à la course aux effectifs, à la surenchère.

Nos syndicats d'inspiration étatsunienne ont grandement admiré cette législation et ont réussi, grâce à la complaisance de fonctionnaires fédéraux, à la faire plus ou moins passer dans nos moeurs ouvrières, malgré l'absence dans notre législation de Wagner Act canadien. Un geste de redressement s'imposait si l'on voulait sauver la liberté syndicale et les valeurs humaines qui s'y rattachent.

Ce geste, notre Gouvernement provincial l'a fait, quand il a adopté son bill no 3 sur les relations ouvrières, incorporant la liberté syndicale comme un principe fondamental de notre régime ouvrier. Désormais nos ouvriers, sans risquer d'être brimés ou ostracisés dans l'organisation de leur vie professionnelle, pourront appartenir à l'union de leur choix ; désormais la primauté de la personne devra être respectée par les dirigeants de syndicats comme les patrons d'usine. Cette législation engage de la façon la plus heureuse tout le problème de l'organisation professionnelle en rendant possible un ordre social basé sur "le syndicat libre dans la profession organisée" selon l'heureuse formule des Semaines sociales de France.

Québec, par sa loi de 1934 sur les conventions collectives avec extension juridique, avait ouvert une voie dans laquelle plusieurs pays se sont engagés dans la suite. Cette fois, encore, Québec bat la marche sur le terrain social et établit dans la solution des conflits ouvriers un principe humain d'ordre, destiné à s'imposer au reste du continent et dont s'inspire sans doute la révision qui s'annonce du Wagner Act étatsunien.

ON CHUCHOTE QUE...

Sans les inciter à se lancer tous dans la politique active, l'honorable Hector Perrier a, dimanche dernier, donné de fort judicieux conseils aux jeunes. Il a insisté sur l'importance de l'intérêt que chacun doit apporter au choix des mandataires à qui il incombe d'administrer la chose publique. Pour faire ce choix il faut de toute nécessité être au courant de la politique. Si l'on veut faire un tri heureux parmi ceux qui sollicitent les suffrages, il faut alors être en mesure d'apprécier la doctrine proposée par chacun et établir la valeur des hommes. Une attention de chaque jour apportée aux problèmes d'ordre politique contribue à la formation de la culture nécessaire à cette fin.

Dans tous les milieux, la loi relative à la fréquentation scolaire obligatoire a été reçue avec faveur. La population du Québec a applaudi au geste du gouvernement qui, soucieux de répandre l'instruction chez le peuple, a greffé à notre système scolaire cette loi si opportune. Comme corollaire à cette première législation, le Secrétaire de la province annonce l'uniformité des manuels et la gratuité de ceux-ci. Autre manifestation du souci de l'autorité provinciale de doter le peuple de tous les avantages possibles dans le domaine de l'instruction.

Maintes plaintes ont été dans le passé exprimées que les notes n'occupaient pas les postes de commandement. Les uns sont allés très loin, disant que les Canadiens de langue française n'étaient que "des porteurs d'eau et des scieurs de bois". Nous n'abandonons dans l'opinion de ceux qui dépréciaient à ce point notre groupe ethnique. Cependant, nous sommes certains que

plus il y aura de culture chez le peuple, plus grandes seront les chances de succès des Canadiens-français. Le gouvernement de la province, conscient de ses responsabilités et ayant à cœur de contribuer à l'occasion des notes au sommet dans toutes les sphères de l'activité sociale, a voulu édifier une charpente éducationnelle répondant aux besoins de la population. La scolarité obligatoire, la gratuité des manuels et l'uniformité de ces derniers, tout en permettant aux pères de familles de faire de substantielles économies, assurent le développement des notes dans le domaine culturel.

Sous l'angle de l'instruction, rien n'a été négligé. Tous les échelons du domaine éducationnel ont été l'objet de l'attention de nos gouvernants. Ceux-ci ont voulu que soient mis en pleine valeur les talents qui sommeillent chez les nôtres afin que plus tard, ces derniers puissent mettre leur culture et leur savoir à profitable contribution. Les centres d'enseignement ont été multipliés, les écoles professionnelles augmentées en nombre, des octrois accordés à nos collèges et écoles, des bourses octroyées aux élèves méritants et d'autres réformes sont encore à venir. Et il se rencontrera encore des gens "aveugles parce qu'ils refusent de voir" pour prétendre que le gouvernement Godbout ne fait rien. Mais le peuple, lui, a les yeux ouverts. Il comprend pleinement la signification et la valeur de la législation soumise par l'autorité en matière d'éducation et se prépare à manifester sa reconnaissance dès la première occasion. Les pères et mères de famille apprécient les actes que pose le gouvernement pour permettre à la génération montante de batailler avec

Chants laurentiens

FANTAISIE

"Ecrire, toujours écrire...
"Mais oui, c'est la seule compensation du gueux..."
"Ecrire !..."
J'ai vu l'autre soir un croissant de lune, apeuré dans sa course séculaire, qui n'osait pas s'accrocher à une longue et noire cheminée d'hôpital. L'image était délicieuse. Cette levure d'or au creux de l'azur attendait probablement le baiser d'un amant invisible... La planète morte ouvrait au regard exercé la pénombre de sa forme complète... Image de l'empreinte d'un ponce gras de débardeur, sur le velours bleu d'une robe de courtisane...

Le ciel, troué comme une passoire de restaurateur, laissait couler les scintillements de millions d'étoiles. Tous ces petits rayons vous arrivaient dans les yeux avec une insistance de piqure d'épingle. Ils étaient tour à tour ardents ou pâlots. Un frisson de lumière remplissait l'éther... tout comme un sourire de femme, repue d'amour.

Des élégantes passaient en jetant sur le trottoir des tons bleus, rouges, verts ou mauves, au caprice de corps bien moulés sous les nouveaux tailleurs arrivés avec le printemps, avant l'éclosion des fleurs.

Des lueurs d'incendie trouaient l'horizon bas de la ville. Illusion d'enfer avec ses lignes horribles de maisons plus basses encore. Les lampadaires vibraient sous l'action de l'électricité jetant partout leurs ondes cramoisies ou blanches. Le spectacle était hypnotique... Du véronal dilué, fondu, jeté aux désirs des hommes...

Une fille au manteau usé gatait dans l'ombre d'une ruelle. La pauvresse qui n'a pas le courage de lutter ! Pourtant dans ses grands yeux bruns le désir d'amour pourrait être légitime. Elle aurait pu devenir une maman belle et douce. Mais non, le luxe, le progrès, la vie moderne l'ont écrasée sous leurs avalanches... Et je m'enfuyai avec un clou dans le cœur...

"Ecrire, toujours écrire !...
"Mais oui, c'est la seule compensation du gueux..."

Adolphe NANTEL

succès. Préparer l'avenir de la jeunesse, n'est-ce pas manifester une profonde sagesse et mettre en lumière le plus pur patriotisme ?

La Montreal Light Heat & Power n'est plus : c'est l'Hydro-Electrique de Québec qui existe maintenant. Ils sont légion les gens qui ne croient pas que l'autorité provinciale mènera à bonne fin la législation annoncée. Nos adversaires ne voyaient dans celle-ci qu'une manœuvre électorale, du "poivre aux yeux" comme disaient certains. Ils se sont trompés. Le premier ministre de la province avait promis l'étatisation de cette puissante compagnie. Rien ne l'a fait démentir de sa détermination de dompter les trusts. L'étatisation de la M. L. H. & P. est un premier acheminement vers notre libération de la dictature économique.

Contraste frappant ! En 1936, le sieur le Noblet Duplessis avait promis l'étatisation des compagnies productrices et distributrices d'énergie électrique. Son avènement au pouvoir déclencha chez-lui une crise d'amnésie : il oublia ses promesses et continua à se soumettre aux monopoles. Monsieur Godbout n'avait rien promis, lui, mais jugea qu'il était temps de soustraire le peuple à l'odieuse exploitation dont il avait été trop longtemps la victime. Il créa l'Hydro ! La M. L. H. & P. est aujourd'hui un bien public et notre premier ministre a donné de sévères avis aux autres entreprises similaires d'avoir à accorder un meilleur traitement à la population, sans quoi... Quel contraste entre les attitudes des deux hommes.

La création d'une Hydro et l'étatisation de la M. L. H. & P. seront suivies d'une réduction des tarifs et de l'électrification des campagnes. Nos populations rurales ne seront pas sans apprécier ainsi qu'il convient la décision du gouvernement de faire étendre à toutes nos régions les avantages de l'électrification. Il est indéniable que ceux-là qui ne peuvent aujourd'hui

(suite à la page deux)

La prime de labour doublée depuis 1940

QUEBEC. — M. Léo Brown, sous-ministre de la Colonisation, à l'ouverture du congrès des chefs de district de ce ministère, tenu ici ces jours derniers, a annoncé des mesures importantes du gouvernement en faveur des colons.

En premier lieu, la prime de premier labour, a dit M. Brown, sera augmentée de \$15 à \$20 l'acre.

C'est la deuxième fois que cette prime est augmentée depuis que l'honorable Adélard Godbout, premier ministre et ministre de l'Agriculture, est ministre de la Colonisation.

En 1940, la prime de premier labour fut augmentée de \$10 à \$15 l'acre. La nouvelle majoration se trouve à doubler cette prime, comparativement à ce qu'elle était à l'avènement du gouvernement Godbout.

Le sous-ministre Brown a déclaré qu'il considère la prime de premier labour comme la prime au travail par excellence, la plus importante de toutes les primes qui peuvent être octroyées à un colon. C'est celle qui l'incite le mieux à l'agrandissement de son domaine agricole et, par conséquent, à se transformer le plus rapidement possible en cultivateur capable de vivre des revenus de sa terre. La prime de labour plus élevée vient aussi comme complément à la politique des défrichements mécanisés, qui a pourvu à l'essouchement de 55,000 acres de terre sur les lots des colons depuis 4 ans.

M. Brown a annoncé également qu'à compter du 1er avril, la prime de construction de maison est augmentée de \$300 à \$325 et celle de reconstruction est portée de \$200 à \$225. La prime de construction de grange-étable sera elle-même augmentée de \$25, c'est-à-dire qu'elle sera à l'avenir de \$125 au lieu de \$100.

Une autre modification importante a également été annoncée aux chefs de districts. En vertu des règlements jusqu'ici en vigueur, et dans le but d'aider davantage les familles nombreuses, un colon qui avait 6 enfants en bas de 21 ans avait droit à des primes de terre sur une superficie plus étendue. A l'avenir, pour bénéficier des avantages spéciaux accordés aux pères de famille nombreuses il suffira d'avoir 5 enfants en bas de 21 ans.

La réunion, tenue dans la salle des comités du Conseil législatif, groupait tous les chefs des dix districts de colonisation de la province qui réunis avec les chefs de

service du ministère de la colonisation, étudient les différentes politiques, qui les aideront à poursuivre leur travail d'éducation et d'encouragement auprès de nos colons.

L'honorable Adélard Godbout étant retenu par ses devoirs parlementaires, c'est M. Léo Brown qui souhaite la bienvenue et expose les vues du gouvernement, quant à la manière de dépenser le plus avantageusement possible les argent mis à la disposition des défricheurs.

"Nous voudrions," dit M. Brown, "que vous vous prépariez tous dès maintenant à participer dans un avenir assez rapproché à un mouvement de colonisation de grande envergure. Pour le moment, nous vous invitons à préparer un programme sérieux. Improviser, surtout lorsqu'il s'agit de colonisation, ce n'est pas une bonne tactique, d'autant plus que ça coûte cher! C'est pourquoi un programme bien préparé et bien défini est encore ce qu'il y a de mieux."

Soulignant d'une part qu'au cours de la prochaine année le gouvernement maintiendra le plan fédéral-provincial, dont il solde maintenant tous les frais, et son plan provincial, M. Brown déclare d'autre part que le ministère s'efforcera d'encourager davantage les colons qui sont restés sur leurs lots et ne se sont pas laissés attirer par les gros salaires des villes. M. Brown a annoncé ensuite l'augmentation des primes dont l'efficacité est reconnue pour inciter les colons à mieux travailler leurs lots.

Le ministère, tout en n'oubliant pas que, par les temps qui courent, il est difficile de se procurer la machinerie, continuera à mettre à la disposition des colons, pour les travaux d'essouchement, de puissants tracteurs qui travailleront à plein rendement et cela en vue d'augmenter leurs superficies en labour et de les conduire, rapidement, sur la voie du progrès que connaissent déjà les bons cultivateurs.

Dans le domaine des grains de semence, telles que céréales et légumineuses, les colons ne seront pas non plus oubliés. D'ici quelques jours, ils recevront des collections de graines de jardin, dont les variétés seront appropriées à leurs régions; ainsi, ils pourront faire des économies et se procurer une nourriture saine et abondante. On estime que cette distribution de graines de jardin représentera une valeur de \$12,000.

Enfin, M. Brown a encouragé les chefs de districts à continuer leur bon travail.

Eh bien! redeviens donc le même que tu fus aux anciens combats; Si tu n'as pas ce que tu aimes, accepte le peu que tu as! Cesse de vouloir être maître, et tu verras, mon ancien gros, qu'à nous deux, nous ferons peut-être un Français digne des anciens héros.

"OEUVRE HUMANITAIRE"

Notre confrère le Soleil, de Québec, a formulé ces jours derniers de judicieuses et opportunes remarques au sujet de la Commission provinciale du service civil, remarques auxquelles nous sommes heureux de faire ici écho.

La Commission du Service Civil, tant décriée en certains milieux, a fait un premier geste qui lui rend hommage: elle recommande le rétablissement des augmentations statutaires aux fonctionnaires méritants, selon un système de classification qui a été abandonné il y a quelques années; et le gouvernement a fait droit à sa demande. Désormais, tout fonctionnaire qui n'a pas atteint la limite de traitement de sa classe recevra l'augmentation régulière tous les ans, au lieu de tous les trois ans, et ses services mieux rétribués témoigneront davantage de l'appréciation de ses chefs et de celle de la population.

C'est une classe de "collets blancs" que les taxes, les impôts, les rationnements n'ont pas oubliés, mais que l'activité de guerre avec ses salaires accrus avait parfaitement ignoré; avec les revenus fixes, demeurés au niveau d'avant-guerre, ces employés et fonctionnaires ont subi la hausse des prix, les restrictions et les ennuis d'une situation anormale; l'état se resserrait toujours avec le prolongement des hostilités et la pression s'exerçait encore plus pénible sous les appels à de nouveaux sacrifices, à des contributions aux services de guerre, aux emprunts de la victoire. La Commission vient les soulager par une décision qui arrive à point; aussi on ne s'étonne point que M. Godbout n'ait pas hésité le moins du monde à lui donner suite immédiate.

Les commissaires font donc oeuvre utile et humanitaire à la fois; ils font diligence pour rectifier des anomalies et des injustices dans le classement des fonctionnaires, dans l'attribution des fonctions et dans le partage des responsabilités. Ils tiennent à assurer à tous satisfaction et bien-être dans l'accomplissement de leur devoir.

Toronto envie Montréal...

A la 52ième réunion annuelle de l'Association "Toronto Printers & Bookbinders", des déclarations importantes ont été faites lors de la discussion de la question du rétablissement civil des soldats canadiens.

Les membres ont compris l'importance de fournir à l'imprimerie la main-d'oeuvre nécessaire et tout d'abord de voir à donner l'entraînement adéquat aux futurs ouvriers.

Au nombre des remarques intéressées et des déclarations faites pour trouver une solution au problème, il faut noter ici les paroles du président de l'une des plus grosses imprimeries de la Ville-Reine, Monsieur Rouse, de la Rouse & Mann Co.

"Il est question de donner un entraînement spécial aux futurs ouvriers employés dans les imprimeries, mais où voulez-vous le donner? Ici, à Toronto, vous constaterez qu'il y a actuellement une lacune. Pour toute école d'apprentissage, nous disposons d'une classe de composition typographique, dirigée par un marchand d'encre et de machines. Il nous faudrait une véritable école, parfaitement aménagée, dans le genre de celle de Montréal, l'Ecole des Arts Graphiques. Depuis près de dix-huit mois, le Gouvernement de Québec a consacré les sommes nécessaires à l'achat de l'outillage et à l'aménagement d'une Ecole absolue concrète, répondant véritablement aux besoins actuels". Ces paroles font honneur à la Province en général, à ceux qui la dirigent, et en particulier à tous ceux que l'industrie des arts graphiques intéresse, qu'ils soient occupés à la préparation d'ouvriers compétents ou au travail dans ces métiers. On a insisté également à cette réunion sur la pénurie de relieurs, non seulement à Toronto, mais dans le pays en général. A une époque où l'industrie du livre prend une importance croissante, on constate que cette industrie, bien que favorisée par le nombre des imprimeries en opération, se voit présentement paralysée par le manque de relieurs compétents. On notera à ce sujet que la province donne déjà le ton, puisque l'Ecole des Arts Graphiques a une section de reliure et de dorure, comprenant l'outillage indispensable et complet pour préparer la main-d'oeuvre exigée par les circonstances actuelles et les progrès accrus dans le domaine des arts graphiques.

L'oeuvre des Vocations

Au sujet de l'Oeuvre des Vocations, voici ce qu'écrivait récemment à notre curé S. Exc. Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal:

"Après le rapport que me fournit l'Oeuvre des Vocations, je constate avec plaisir que votre paroisse a donné à date la somme de \$100.00 comme surplus de quête; en outre, les contributions diverses s'élèvent à \$854.30, ce qui fait un total de \$754.30 pour les 3,150 familles de votre paroisse, avec une moyenne de \$0.239 par foyer. Ce résultat, qui dépasse sensiblement celui des autres paroisses, est tout à votre honneur et à celui de vos

fidèles. Je vous en félicite et vous encourage à donner votre soin à cette Oeuvre qui me tient particulièrement à coeur et que Sa Sainteté Pie XII a élevée récemment au rang des Oeuvres pontificales de l'Eglise..."

"Les amis de l'art"

L'Association invite tous les jeunes à prendre part au concours de rédaction qu'elle organise présentement, et qui traitera des impressions rapportées de l'exposition de peinture hollandaise.

Des billets à prix réduits sont à la disposition des membres pour les spectacles suivants:

Mardi 25 avril, le Trio Pro Arte et Mlle Cécile Préfontaine donneront un récital à l'Ermitage;

Jeudi 27 avril, Les Variétés Lyriques présenteront "Le Petit Duc", au Monument National.

Pour tout autre renseignement, prière de s'adresser au secrétariat, 1097, rue Berri.

Ayez-en pour votre argent
Roulez-les avec le

TABAC
À CIGARETTES
VOGUE

VICTOIRE D'ABORD à BAIE-COMEAU



Quand les Canadiens sont invités à souscrire aux Emprunts de la Victoire, les citoyens de cette localité de la Côte Nord visent à la victoire d'abord et achètent des Obligations à la limite de leurs moyens. De sorte qu'ils ont établi un record dans tout le Canada: ils ont gagné l'écusson de l'Emprunt de la Victoire pour la meilleure campagne de toutes les municipalités de moins de 3,000 âmes, lors du dernier Emprunt.

Cette compagnie est fière que ses employés et leurs familles aient fait un si grand honneur à la province de Québec.

Que tous visent à la Victoire d'abord à l'occasion du Sixième Emprunt de la Victoire.

QUEBEC NORTH SHORE PAPER COMPANY

Siège social: Montréal Moulin: Baie-Comeau



ON CHUCHOTE QUE...

(Suite de la première page)

d'hui, en raison des conditions posées par les compagnies distributrices d'énergie, avoir l'électricité sur leurs fermes, seront heureux que le gouvernement ait voulu mettre une fin à un état de chose injustifiable. Le temps n'est pas loin où toutes nos fermes seront électrifiées; conséquences: développement plus satisfaisant de nos régions agricoles, accroissement de rendement et amélioration des conditions chez nos ruraux. Et c'est le régime Godbout qui aura causé ce bien-être. Le peuple "se souviendra".

On a constaté que l'honorable T.-D. Bouchard, président de l'Hydro de Québec, n'a pas été lent à rassurer les employés de la défunte Montreal Light, Heat & Power. "A l'exception des directeurs de la compagnie, a-t-il en effet déclaré publiquement et officiellement des lundi dernier, il n'y aura aucun changement dans le personnel administratif ou le personnel travaillant à l'extérieur. Il ne doit exister aucune crainte à ce sujet." Les fonctionnaires intéressés peuvent donc dormir en paix, peu importe leur allégeance politique, parce qu'assurés d'une sécurité dont leurs confrères furent loin de jouir... de 1936 à 1939.

Même ceux-là qui, de bonne foi, pourraient croire encore que le Canada eût dû s'abstenir de toute participation même volontaire à la présente guerre souhaitent sans aucun doute que celle-ci se termine sous le plus court délai possible. Qui n'a pas un père, un fils, un frère ou un ami rendu outre-mer où il est exposé non seulement aux privations et souffrances de toutes sortes mais à une mort tragique, loin du foyer et au milieu d'étrangers? A tous donc incombe l'intérêt autant que le devoir d'acheter des Obligations de la Victoire dont le produit permettra l'achat ou la fabrication du matériel nécessaire pour hâter la fin du conflit qui ensanglante l'univers entier depuis déjà près de cinq ans. Si nous avons eu tort d'y participer, raison de plus de prendre tous les moyens à notre disposition pour en sortir le plus tôt possible.

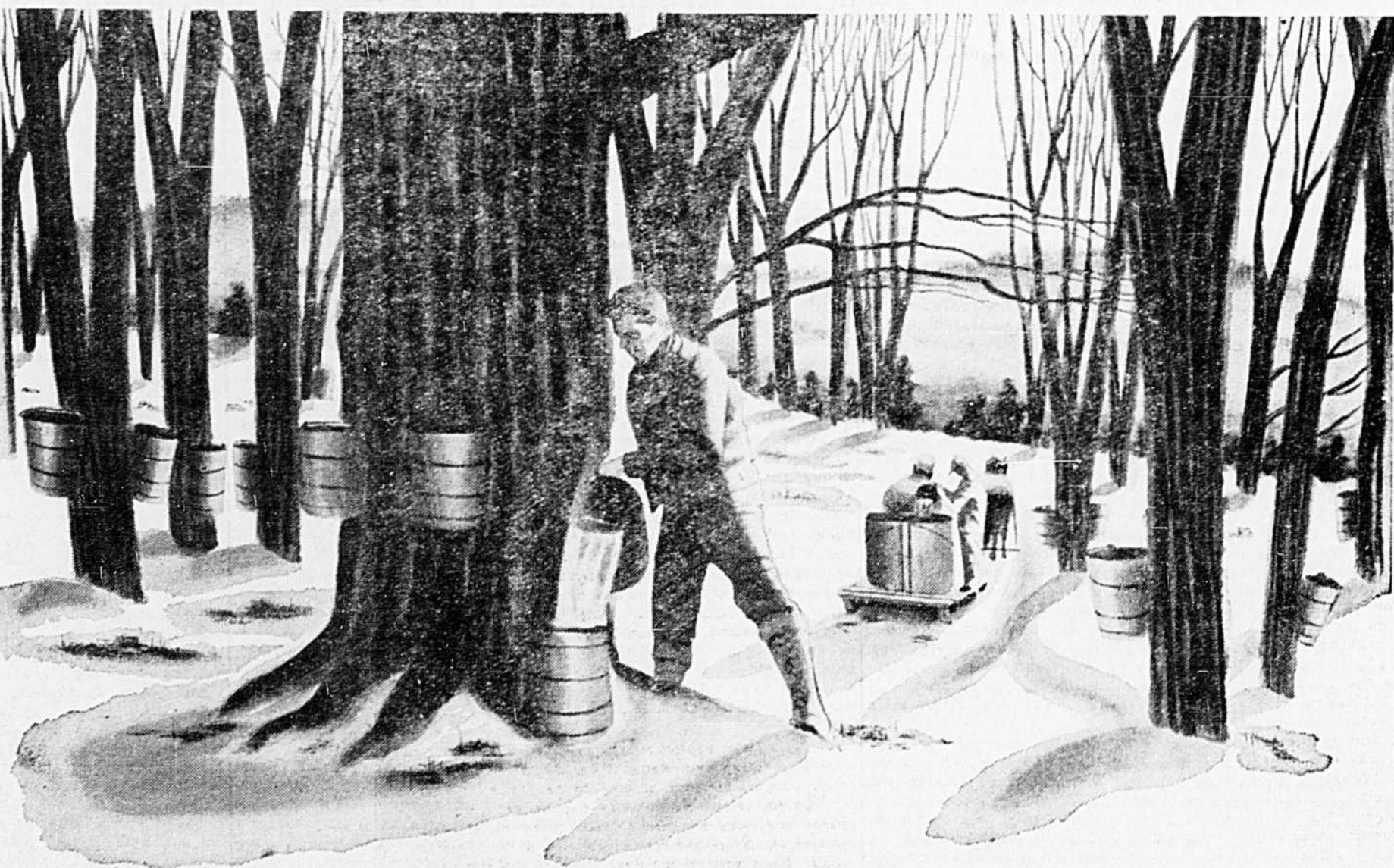
Au fait, que nous demande le Comité des finances de guerre sinon uniquement de lui confier nos épargnes à un intérêt beaucoup plus élevé que celui payé par les banques afin de hâter la victoire de nos armes.

S'il faut en croire les journaux, il est de nouveau question de faire adopter par le Parlement fédéral une loi qui décréterait la retraite d'un juge des l'âge de 70 ans. Actuellement, le juge-en-chef d'une province au Canada reçoit \$10,000 par an, et il est tenu de payer sa part d'impôt sur le revenu, en sorte qu'il lui reste à peine suffisamment de salaire pour subsister convenablement. Aussi ne pourrait-il alors, généralement, se contenter d'une pension de retraite. Voilà pourquoi, le plus souvent, il persiste à rester sur le Banc tant et aussi longtemps que son état de santé le lui permet. En Angleterre, au lieu de \$10,000 par an, le juge qui remplit à peu près les fonctions de notre reçoit un traitement de \$30,000 et il a droit à une pension de \$18,750 après quinze années d'exercice de la magistrature. En Ecosse, le traitement est de \$18,000; il est de \$15,000 en Irlande du Sud, de \$20,000 en Irlande du Nord; de \$13,000 à \$15,000 en Australie et de \$22,500 aux Etats-Unis. Notre confrère le Journal d'Ottawa, approuvant l'opinion exprimée par divers journaux de l'Ouest canadien sur cette question a suggéré au Parlement de ne pas traiter mesquinement la magistrature du pays. Et il a raison d'ajouter, à notre avis, que si nous devons obliger nos juges à prendre leur retraite dès l'âge de 70 ans, il est nécessaire de leur payer un traitement assez élevé pour qu'ils puissent en distraire suffisamment d'économies pour assurer la subsistance à leurs vieux jours.

000 par an, et il est tenu de payer sa part d'impôt sur le revenu, en sorte qu'il lui reste à peine suffisamment de salaire pour subsister convenablement. Aussi ne pourrait-il alors, généralement, se contenter d'une pension de retraite. Voilà pourquoi, le plus souvent, il persiste à rester sur le Banc tant et aussi longtemps que son état de santé le lui permet. En Angleterre, au lieu de \$10,000 par an, le juge qui remplit à peu près les fonctions de notre reçoit un traitement de \$30,000 et il a droit à une pension de \$18,750 après quinze années d'exercice de la magistrature. En Ecosse, le traitement est de \$18,000; il est de \$15,000 en Irlande du Sud, de \$20,000 en Irlande du Nord; de \$13,000 à \$15,000 en Australie et de \$22,500 aux Etats-Unis. Notre confrère le Journal d'Ottawa, approuvant l'opinion exprimée par divers journaux de l'Ouest canadien sur cette question a suggéré au Parlement de ne pas traiter mesquinement la magistrature du pays. Et il a raison d'ajouter, à notre avis, que si nous devons obliger nos juges à prendre leur retraite dès l'âge de 70 ans, il est nécessaire de leur payer un traitement assez élevé pour qu'ils puissent en distraire suffisamment d'économies pour assurer la subsistance à leurs vieux jours.

Voulez-vous juger du moral de nos cousins de France, malgré la faim et les privations de toutes sortes dont ils sont l'objet depuis plus de quatre ans, et le comparer à celui de nos grinceux nationalistes laurentiens? Lisez la chanson suivante entendue récemment dans un cabaret de Montmartre à Paris, chanson que l'auteur a intitulée: "Discours à mon ventre":

Oh! je sais bien que je te vexes, abdomen pas assez convexe, que tu souffres, c'est entendu, de n'être pas assez tendu, et je compatissais à ta peine... Pourtant, il faut que tu comprennes qu'en moi, il n'y a pas que toi! Il y a même sous le même toit, un coeur et un cerveau... Crois-tu donc, ma parole, que toujours ces deux-là rigolent? Eux non plus n'ont pas l'air content, ils ne se plaignent pas pourtant, Mon cerveau... dis... tu te figures par hasard qu'il trouve pâture suffisante dans les journaux? Mon ventre, tu es un salaud!... Mais voici que tu deviens pâle Tu fais de gros plis soucieux... C'est vrai, contre toi je m'emballe, Je m'emballe!... vois-tu, mon vieux, si mes paroles sont cruelles c'est qu'autrefois, je me rappelle, tu étais beaucoup mieux conduit: d'abord du temps de ma pureté, et puis en "quatorze-dix-huit"! tu la "sautais" dans la tranchée sans te plaindre autant qu'aujourd'hui...



Il faut beaucoup de sève...

● Ce cultivateur serait bien à plaindre s'il n'avait qu'un érable? Comment ferait-il alors pour fabriquer les gallons de sirop qu'il vend chaque année?

Un arbre donne peu de sève. Mais tous les arbres ensemble fournissent une grande quantité d'eau d'érable.

Ainsi en est-il de la guerre. Pour vaincre, il faut beaucoup de munitions... qui exigent beaucoup d'argent... c'est pourquoi il faut compter sur la parti-

cipation de tout le monde. Les petites sommes que chacun prête au Pays formeront le montant nécessaire à l'achat des armes qui abattront la puissance ennemie.

C'est donc votre devoir d'acheter des Obligations de la Victoire. C'est aussi un placement avantageux, le meilleur. Toutes les richesses du pays garantissent le remboursement des Obligations.

Vous avez avantage à en acheter le plus possible.



ACHETONS DES
OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE

Hommage à une centenaire des pays d'en haut

Ce fut au hameau de Sainte-Adèle que naquit le 13 avril 1840, Marie-Hélène Patry, fille du colon Jean-Baptiste Patry et de son épouse.

Cette vénérable aïeule faisait donc, jeudi dernier, le cent quatrième anniversaire de sa naissance, à l'hospice de Saint-Jérôme, où elle habite depuis une dizaine d'années, entourée de l'affection de toutes les personnes qui la connaissent et l'estiment.

A l'occasion de ses 104 ans, je fis une petite visite, un peu plus spéciale, à madame Anthime Bigras, née Hélène Patry, afin qu'elle évoque le passé, avec son extraordinaire vivacité, son extraordinaire lucidité d'esprit. La mémoire de cette femme, plus que centenaire, est claire, précise et prompte à mentionner les noms, les dates, les faits éloignés de sa toute petite enfance. Elle fait tout revivre, de façon presque magique, avec une phrase imagée, qui captive immédiatement l'intérêt de ses interlocuteurs.

En dépit de son grand âge, madame Bigras est restée une robuste paysanne canadienne que les multiples maternités, les durs travaux des champs n'ont pas le moins affecté dans sa santé. De taille élancée, madame Bigras mesure cinq pieds et neuf pouces et pèse deux cent quarante livres. C'est une personne sereine, alerte et enjouée qui a conservé une verve étonnante. Écoutons-la raconter sa vie :

"...Je suis née sur une terre de colons, alors qu'il n'y avait pas encore d'église à Sainte-Adèle. Mon père qui était un bon et fervent chrétien m'apporta au village de Saint-Jérôme en voiture, pour que je sois baptisée dans la petite église, par le curé Bourque. (Son nom était Burke, en réalité). Mon père c'était un faiseur de potasse renommé du Nord. Au bout de quatre ans, il y a eu la grande épidémie de picotée noire, où j'ai perdu mon œil droit parce que j'ai pas été bien soignée, peut-être ; mais, tout de même, ma mère m'a réchappé de la mort..."

Pour l'information de tous ceux qui s'intéressent à ce conte héroïque, des pays d'en haut, j'insiste pour préciser ici que, cette infirmité n'altéra pas la bonne humeur et l'ardeur au travail de Marie-Hélène Patry-Bigras : elle passa une bonne partie de sa vie, à coudre, à tisser, à ravauder, à tricoter pour sa nombreuse famille, et même, à cent ans, elle enfila son aiguille sans trop de difficulté. Ce qui serait déjà assez phénoménal avec deux yeux, n'est-ce pas ?

Mais reprenons le récit de notre centenaire : "...J'me suis mariée à l'âge de 17 ans, à mon cavalier Anthime Bigras, qui avait douze ans de plus que moi, à l'église de Saint-Philippe d'Argenteuil, où mon père avait émigré dans les concessions. C'est le curé Larose qu'était le curé de ce village-là. Mon mari m'a amenée sur nos cinq arpents de terre nette, qu'il avait achetés avec douze piastres cash, à Saint-Michel de Wentworth. J'ai passé là, soixante et neuf ans de ma vie, heureuse, ben heureuse, allez ! Dans ce temps-là, un colon qui voulait s'établir sur une terre en friche, y prenait un ticket de cinq piastres, et la terre lui appartenait en propre. Mon père est mort à l'âge de 59 ans en faisant la drave des billots sur les lacs ; mais, mon mari, y a vécu jusqu'à l'âge de 109 ans, alerte et vigoureux, ben travaillant. A ses 100 ans, nous étions retournés à l'hospice Saint-Charles, à Ottawa, et il a dansé avec moi, ce jour-là..."

Après un moment de jonglerie dans le passé, la philosophe centenaire reprit : "...Si seulement y pouvait encore recevoir au Ciel, y vont ben venir m'inviter, j'ai été si longtemps en bas ; mais c'est le bon Dieu qui run ! Que sa sainte volonté soit faite..."

A une question sur le nombre d'enfants qu'elle eut, voici la réponse textuelle : "...J'ai eu seize enfants, toute fin seule ; sans l'aide des docteurs et des sages-femmes. Je me gréjais du nécessaire et ça allait tout seul ; au bout de deux ou trois jours je reprenais mes travaux, car mon mari était quasiment toujours au chantier et fallait ben soigner les animaux, faire le train, scier le bois ; tenez, à dire le vrai, j'aurais même les billots de bois au godendard comme font les hommes. Mais, même si on travaillait dur, ben dur des fois, on s'aimait, on priait le bon Dieu et on mangeait à not' goût, à not' grosse faim..."

A une personne présente qui lui demanda : Qu'est-ce que vous mangiez tant, au fond des bois, loin des magasins, à des milles de tout village, de toute civilisation ? La vaillante paysanne d'antan rétorqua allègrement : "...Quand on sème on récolte, et quand on récolte on mange !" Je bénis la providence qui avait gratifié cette humble femme de chez nous, d'une telle finesse intelligente et je souhaitai que la réputation de ma pétillante centenaire soit entendue à travers le pays de Québec !

Finie comme une mouche, comme on dit dans le langage populaire, telle est la chère vieille qui entend tout, sait tout au vol, car, rien ne lui échappe des conversations en catimini : aussi, solennelle, toute tendue comme un arc qui va faire flèche, elle se dresse de toute sa haute stature pour répliquer à qui ne lui parlait pas directement : "...J'suis pas instruite, j'sais ni lire, ni écrire. J'ai fréquenté les écoles de mon temps, sous les gouttières de la grange ; mais, j'ai une grosse tête et y a quelque chose dedans... J'pense, j'pense longtemps, et au long de ma vie, j'ai appris ben des choses... Ensuite, j'suis une femme priante ! Oui, si priante que j'me demande si le Bon Dieu, Il me laisse pas sur la terre pour ça, pour prier pour ceux qui prient pas... Voyez-vous, mon sommeil y s'égrenne sur mon chapelot. J'dors pas gros ; alors, j'prie pour les petits soldats en guerre..."

D'un geste maternel, elle m'attira vers elle et tout en retenant ma main dans la sienne, elle ajouta : "...Faites-vous pas de chagrin, j'prie ben fort pour vos deux petits gars ; y vont revenir ben en vie et ben heureux, parce que la misère de l'autre bord ça achève..." Afin de ne pas laisser assombrir l'heure si belle, par mon anxiété personnelle, je la questionnai sur le bien-être acquis après les premières dures années sur une terre de colonisation. Et voici le magnifique résultat des efforts



CHEZ NOUS

Ici c'est le berceau, là c'est la cheminée, Et le visage cher auprès, qui sourit, C'est la chaise d'aïeule, hélas ! abandonnée, C'est le livre, la lampe et le feu qui nourrit. C'est une porte lourde, un perron dans la mousse, Un toit où sont des nids et des branchages roux ; O frère, souviens-toi comme l'enfance est douce Chez nous !

Aimons notre village, aimons notre chaumière, Le vieux puits qui s'égoutte au tournant du chemin, Le jardin, le fournil, l'enclos plein de lumière Où nous avons dansé les rondes par la main... Plus tard, quand notre cœur s'ouvre aux saintes chimères Quand il est temps d'aimer et de croire à genoux, Laissons grandir nos fils à côté de nos mères, Chez nous !

Et quand les fleurs des blés s'ouvrent dans la plaine, Quand nos bras meurtris seront las de semer, Quand l'heure dira : "Ton existence est pleine : Cesse de tant souffrir, cesse de tant aimer !" Frère, quand il faudra que notre tige tombe Parmi tous les épis moissonnés avant nous, Nous nous endormirons en paix, dans notre tombe, Chez nous !

Blanche LAMONTAGNE-BEAUREGARD.

conjointes de deux énergiques collaborateurs : "...Quand on a vendu not' terre, y a douze ans seulement, on avait : quinze vaches, douze moutons, des oies, des dindes, des poules et des gorettes ; cinq cents pommiers, un arpent de raisin, et un beau jardin potager, on entaillait alors, mille érables, au printemps... On vivait près d'une réserve de sauvages, et c'est d'eux autres, que j'ai appris à faire des infusions d'herbe de santé. Si vous buviez des tisanes, d'herbe à dinde, vous seriez forte et en santé. Le Bon Dieu m'a récompensée parce que j'ai été charitable : j'ai gardé chez nous une vieille sauvagesse abandonnée dans les bois, malgré que j'avais déjà huit enfants ; elle a vécu un an et demi chez nous ; puis j'ai pris un vieux sauvage et une vieille sauvagesse et je les ai gardés et nourris pendant cinq ans, sans qu'ils ne paient un sou. J'aurais pu pour la charité chrétienne. Je leur tissaient de l'étoffe pour s'habiller et mon mari leur faisait des souliers de boeuf, comme à nos enfants..."

Constatant ma curiosité et mon intérêt croissant, cette bonne aïeule et biseule, m'offrit d'évoquer le lointain souvenir de sa première communion, à East Templeton, village situé à quelques cinquante milles d'Ottawa. Je cite, car cette véridique histoire, presque incroyable, est de celle qui dégage une magnifique leçon d'endurance, de foi et de simplicité : "...J'ai marché au catéchisme pendant trois mois, et y fallait marcher cinq milles pour aller et cinq milles pour revenir chez nous, trois fois par semaine. C'était pas drôle quand y pleuvait, on était mouillé comme des chats noyés. Le matin de la 1ère communion, y mouillait tellement qu'on pouvait pas se rendre jusqu'à l'église. Le dimanche suivant, quand on arriva au presbytère de M. le curé Dequoy, qui était mauvais comme un lion, il refusa de nous faire faire notre première communion, et pour nous punir, il exigea qu'on recommence à marcher au catéchisme deux fois la semaine pendant deux mois. Sa servante m'a dit qu'Adèle nous expliquait not' catéchisme. J'vous assure que c'te fois-là, on manqua pas le jour de not' 1ère communion, et bien à jeun, on marcha nos cinq milles. Mais, une fois rendues ma soeur et moi, m'aïeule Adèle nous a fait asseoir sur des chaises pour attendre M. le curé qui était allé au malade au loin. Quand il arriva vers trois heures de l'après-midi, nous étions si fatiguées, si faibles, qu'on cantait sur nos chaises en bois dur. Le curé nous donna chacune trois gorgées d'eau, pour avoir la gorge moins sèche, avant d'aller avec lui à l'église faire not' communion. M'aïeule Adèle nous a fait ensuite des beurrées pour manger en route, au long de nos cinq milles..."

Fasse le ciel que les leçons de vaillance insoupçonnée qui se dégage d'une si belle vie, soient profitables à ceux et celles qui liront ces lignes, comme elles ont germé dans l'esprit et le cœur de celle qui, tout émue, vous en livre le mystère étonnant.

MARYSE

P.S. La vénérable aïeule centenaire a quatre enfants vivants : un fils, Armand Bigras, constable à Montréal ; trois filles : Marie-Berthe, Mme Carrière, de Lachute ; Mathilde, Mme Charles Richer, de Détroit ; Marguerite, Mme Pierre Beaulieu, de Détroit. Ces enfants s'honorent sûrement de la longévité et de la vaillance de leur mère. Nous joignons nos vœux aux leurs, pour offrir à la chère vieille dame, nos sentiments de filiale amitié et de respectueuse tendresse en ce mémorable anniversaire.

C.P.L.

La mort de Cléopâtre

Le professeur américain Tex Bruman vient de reprendre et de développer une ancienne hypothèse concernant la mort de Cléopâtre.

Selon lui, lorsque les envoyés de Rome parvinrent jusqu'à la reine elle était enfermée dans un appartement hermétiquement clos et dans lequel régnait une atmosphère difficilement respirable.

— Si Cléopâtre avait été piquée par l'aspic elle serait morte promptement, expliqua le professeur Tex Bruman, et, par conséquent, elle n'aurait pu parler, comme elle le fit aux émissaires romains.

De ce qui précède, il faut conclure que la reine se donna la mort à l'aide du charbon de bois.

Voilà qui nous étonne un peu ! Cléopâtre asphyxiée par l'oxyde de carbone, comme au cinquième acte d'un drame de l'Ambigu !

Et, à tout prendre, même si c'est la légende qui a tort, nous préférons la fiction plus poétique de l'aspic.

La lotion pour les mains pro- tège la figure

Durant les semaines qui suivront, madame devra faire face aux vents forts du printemps qui rendront rude sa peau tendre. Voici des conseils afin de protéger son teint contre les intempéries de la saison. On nous dit : Commencez la journée par donner à votre épiderme un bon nettoyage à la douce mousse crémeuse ; appliquez ensuite généreusement une bonne lotion pour les mains... elle pénètre les pores et empêche de gercer. Ayant en vue les toilettes à encolure basse, à dos découvert et sans manches, n'oubliez pas d'étendre une bonne crème riche sur la figure, le cou et les épaules en plus, après avoir été au vent et au soleil. Si votre teint n'est pas aussi clair que vous le désireriez, redonnez-lui de la vigueur en frottant fermement votre figure avec une petite brosse tous les jours, en faisant votre toilette.



OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Bachelier en Optométrie
DIPLOME DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL

**Spécialité
EXAMEN DE LA VUE**

Correction des troubles
musculaires des yeux
Prescriptions de verres

PAUL E. TALBOT, Ba. C.
330, rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME
Pour consultations: Tél. 171
A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.
BUREAU-CHEF : 6761, rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

Grandes réductions de Pâques

CHEZ HARRY

Rendez-vous visite

328 Saint-Georges, Saint-Jérôme

Coupons pour l'achat de sirop d'érable

Les dispositions nécessaires ont été prises par la Commission des Prix et du Commerce, pour que les Canadiens, qui ont l'habitude d'acheter leur sirop d'érable par commande postale, puissent continuer à le faire.

Les consommateurs, désirant commander leur sirop par l'entremise de la poste, remettront à leur bureau local de rationnement suffisamment de coupons "D" pour couvrir la quantité de sirop qu'ils désirent acheter, au taux de quatre coupons par gallon. Les administrateurs du bureau leur fourniront alors un permis d'achat qui devra accompagner le mandat poste pour l'achat du sirop. Incidemment, les producteurs incapables de remplir les commandes doivent retourner aux acheteurs leur permis d'achat.

Dans toutes les ventes faites directement aux consommateurs, un fermier doit exiger un coupon "D" pour chaque 40 onces de sirop vendu. Les prix de plafonnement pour le sirop sont les suivants :

\$2.40 pour le sirop non classé ; \$2.65 pour la qualité foncée, Canada ; \$2.90 pour la qualité moyenne, Canada ; \$3.15 pour la qualité claire, Canada ; \$3.40 pour la qualité de choix, Canada.

Des lunettes propres

Vous qui portez des lunettes — voici ! Pour garder vos lunettes propres et reluisantes, essayez les verres avec un linge imbibé d'une riche mousse de savon qui dissout la graisse, à laquelle vous aurez ajouté un peu d'ammoniaque en poudre. Vous vous rendrez compte que le mélange de savon et d'ammoniaque est merveilleux pour enlever la saleté et qui ne s'enlève pas avec un linge sec, même quand on frotte fermement.

PLANCHER FRAIS ÉCURÉ ET L'ÉVIER QUI DÉBORDE!



VERSEZ-Y DE LA GILLETT!

Vous n'avez pas à vous inquiéter quand un renvoi d'eau se bouche... pas si vous avez de la Lessive Gillett sous la main ! Versez-en dans l'évier et l'eau s'écoulera bientôt normalement.

Ce puissant et efficace nettoyeur vous évite d'innombrables corvées. Fait disparaître graisse et saleté sans dur frottage. Détruit le contenu des cabinets extérieurs. Désodorise les poubelles. Nettoie tout. Profitez des bienfaits que peut vous assurer la Gillett... achetez-en aujourd'hui même.

Ne faites jamais dissoudre la lessive dans l'eau chaude. L'action de la lessive elle-même réchauffe l'eau.

FABRICATION CANADIENNE

POUR RENDRE VOS MENUS PLUS GAIS

CROQUETTES 'MAGIC' AU CARAMEL

2 tasses farine tamisée 1 œuf
1/4 c. à thé sel 1/4 tasse lait
4 c. à soupe shortening 1/2 tasse cassonade
1/4 tasse amandes hachées ou raisins
4 c. à thé Poudre à Pâte 'Magic'



Tamisez ensemble les ingrédients secs. Incorporez le shortening. Battez l'œuf dans une tasse-mesure et remplissez de lait sur 1/4, puis ajoutez au premier mélange. Abaissez à 1/4 de pouce d'épaisseur et parement de cassonade et d'amandes. Roulez et tranchez à 1 pouce d'épaisseur. Cuisez à plat dans moules à muffins bien graissés, à four modéré (375°F.) environ 30 minutes. Donnez 18 brochettes.



MIE PLUS FINE...SAVEUR PLUS DÉLICIEUSE



Fait du pain délicieux
et SOUTENANT !

Pas d'yeux grossiers !
Pas de grumeaux pâteux !
Pas de goût sur !

7 MÉNAGÈRES CANADIENNES
SUR 8 QUI EMPLOIENT DE LA
LEVURE SÈCHE EMPLOIENT
LA 'ROYAL'.



Comment ferais- je autrement?



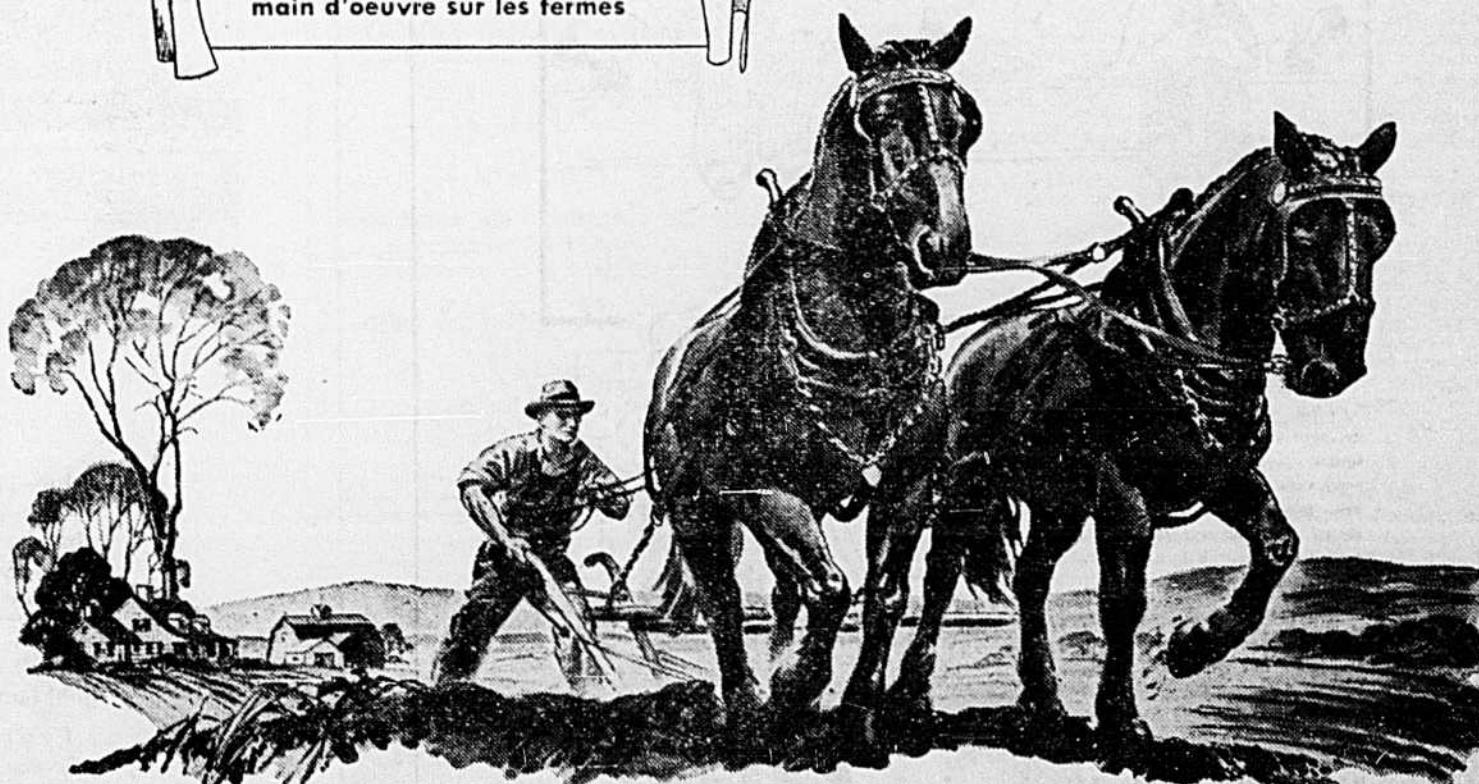
Mais oui, j'achète des obligations de la Victoire — le double de ce que j'ai souscrit l'année dernière. Et je ne pose pas au héros pour cela. Nous aurons toujours le temps d'acheter quantité de choses dont mère et moi nous nous passons, quand Hitler aura été vaincu et que Jean sera revenu à la maison — s'il revient! D'ici là, la Victoire d'abord. Comment ferais-je autrement?

Continuez d'acheter des
OBLIGATIONS DE
LA VICTOIRE



NE GASPILLES PAS LES ALIMENTS

Les cultivateurs manquent de
main d'oeuvre sur les fermes



CONTRIBUTION DE LA BRASSERIE "BLACK HORSE" DAWES

EN MARGE DE LA GUERRE

PERMANENCE DE PARIS

par Paul Toupin

Chacun a son Paris différent de laire, il demeure, pour quiconque celui des autres, mais géographiquement le même. Alors, sur quel plan situer Paris, par quelles frontières y rentrer : religieuses, sentimentales, politiques, littéraires, universitaires ? Mais ces banlieues forment plutôt la capitale, car l'esprit aussi a ses quartiers et ses places. A tout instant, ne faut-il pas faire le point ? Ou en suis-je avec tous les éléments qui se disputent ma conscience ? Ou en est Paris après mille ans d'existence ? En quoi Villon a-t-il servi Paris ? En quoi la méditation de Baudelaire a-t-elle influencé Paris ? Et pourquoi Paris succomba-t-il si lourdement sous le poids du cataclysme qui balayait l'Europe ? Paris, phare qui n'éclairait plus rien. Mais tout ce que j'y appris et que j'estimais peu recouvrer soudain sa pleine valeur. Et le coucher de soleil qui éclairait horizontalement Paris, faisant de ses toits mille boucliers levés pour protéger sa vie, m'est aussi précieux qu'un Vermeer. Les Parisiens qui menaient sans se douter leur vie de citadins me font souvenir qu'ils n'étaient pas citoyens d'une ville ordinaire. Qu'est-ce que Paris ?

Paris est ville gratuite. Elle ne se donne qu'à ceux qui l'aiment. Les Allemands se trompaient qui la prenaient de force. La fanfare allemande, qui joue pour elle seule des airs que les Parisiens n'écoulaient pas, a chassé l'air de Paris. Paris ville ouverte à la gloire prussienne reste fermée à sa conquête. L'entrée de Paris ayant été forcée, Paris s'est retirée devant ceux qui marchaient au pas d'oise. Aujourd'hui encore, le ballon est sur sa bouche. Paris attend l'heure H de la délivrance. Paris médite.

S'il faut en juger par les silences de la Mer, Paris n'a pas disparu sa langue et l'esprit n'a pas oublié qu'il était libre. C'est donc que si Paris apparut au touriste égaré aux boches du métro une toile d'araignée au tissage circulaire.

GABRIEL HANOTAUX

Gabriel Hanotaux, qui était entré dans sa 92^e année au début de 1944, vient de mourir en France après une vie exceptionnellement féconde. L'historien était plus connu ici que l'homme d'Etat. Mais si peu de personnes au Canada se rappellent les actes principaux de ce ministre des Affaires Etrangères dans le cabinet Méline, en 1896, il est par contre bon nombre d'intellectuels ou de simples amateurs d'histoire qui ont lu et qui ont goûté ses principaux ouvrages dont quelques-uns sont de véritables monuments.

Parmi ces derniers, il n'est pas permis d'oublier l'*Histoire du cardinal de Richelieu*, qu'il écrivit en collaboration avec un autre éminent historien de sa génération le duc de la Force ; son *Histoire de la France contemporaine* et son *Histoire de la nation française*. Hanotaux a apporté dans la préparation de ces vastes reconstitutions une patience, une persévérance et une connaissance de faits qui pourraient bien être comparables, au point de vue de la

diligence et de l'amour du travail bien fait, aux efforts prodigieux que Littré consacra avant lui à la mise sur pied du dictionnaire de la langue française.

Il y a d'autres livres d'Hanotaux qui le révèlent non seulement comme un savant mais aussi comme un excellent prosateur, telle sa *Jeanne d'Arc*, où le lecteur sent revivre toute la poésie de la fin du Moyen Age en Occident.

Ce grand Français s'honorait de solides amitiés canadiennes et américaines. Il connaissait bien les origines de notre civilisation pour avoir particulièrement étudié la vie de Samuel de Champlain.

Le deuil que sa mort crée dans l'univers culturel contemporain, par ailleurs déjà fort endeuillé, se mesurera mieux dans une époque plus pacifique où l'homme retrouvera le temps de reprendre le fil des longues études historiques dont la seule lecture n'est à peine plus possible au rythme actuel des événements.

Présence de la France

Certains journaux ont répandu que le gouvernement des Etats-Unis, à l'heure de la libération de la France, donnerait licence au général Eisenhower de traiter avec les autorités locales se réclamant du Comité d'Alger, mais aussi avec toutes autres qui ne seraient pas en connexion avec le gouvernement de Vichy. Politique difficile, impossible, redoutable. Les Français, à quelque classe, à quelque parti qu'ils se rattachent, sont de gaullistes ou anti-de gaullistes — de gaullistes en immense majorité, dans la proportion de 95%. Un de nos aviateurs, de passage à New-York, qui ne put émigrer qu'en 1943, nous disait que, lorsque Giraud partit pour l'Afrique du Nord, le général fut chez nous : "Giraud va rejoindre le chef, de Gaulle."

Il appartenait au général de Gaulle, dans le tumulte des polémiques, de mettre les choses au point. Il l'a fait, nous le relevons déjà l'autre semaine, avec autant de calme que de fermeté. "Dans cette guerre de trente ans, a-t-il dit, la France a sauvé le monde sur la Marne, à Verdun et enfin par l'énergie indomptable de Poincaré, de Clemenceau, de Foch, la Grande-Bretagne le sauva à son tour lorsqu'à l'appel du premier ministre Churchill, elle décida héroïquement de tenir tête seule à l'enfer, la Russie Soviétique est en train de le sauver par l'effort immense et magnifique de ses armées et de son peuple sous la direction du Maréchal Staline, les Etats-Unis l'auront sauvé par l'appoint décisif qu'ils apportent à la cause commune sous l'impulsion du président Roosevelt." Cependant, "les conditions dans lesquelles la France se trouve placée ne lui procurent pas, vis-à-vis des autres grandes puissances, une audience proportionnée à ses obligations sacrées." De cela résulte, ajoute-t-il, non pas avec amertume mais avec tristesse, que "certains grands problèmes politiques ou stratégiques, posés par la guerre, souffrent d'une sorte d'absence relative de la France que ressentent profondément la nation elle-même et beaucoup de ses amis."

Notre pays, dit notre cher Ducatillon, a eu son Vendredi-Saint, il aura son jour de Pâques. Déjà l'armée française se reconstitue outre-mer et aussi sur notre sol, où elle s'appelle l'armée du maquis. Et c'est le réconfort du général de Gaulle qui peut s'écrier fièrement : "En vérité, malgré tous ses malheurs, la France guerrière est debout avec tout ce qu'elle peut mettre en ligne. Je ne doute pas que, dans une situation semblable, d'autres nations n'en eussent fait autant. Mais je dis que ce que la France a réalisé par-delà son désastre et ce qu'elle est capable de réaliser demain pour la victoire commune lui donnent le droit d'avoir à l'avantage général une voix délibératrice dans la politique et la stratégie du camp de la liberté."

Ce n'est pas à nous de relater les exploits de nos marins et de nos soldats. Il n'est que de lire les ordres du jour des chefs alliés pour en mesurer la valeur. Alors pourquoi les Nations Unies ne reconnaissent-elles pas toutes, dans un grand élan de confiance amicale, le Comité de la Libération Nationale et son chef impeccable ? Que demandent-elles, que craignent-elles ? Nous ne doutons pas qu'elles n'aient notre pays, qu'elles n'aient à

cœur de le préserver de la guerre civile, et nous les renvoyons au discours du général de Gaulle qui, en fidèle allié, les a mises en garde contre toute tergiversation propre à décevoir, à décourager le peuple français, à le détourner de ses amitiés naturelles.

De Gaulle, en bon Français, en grand Français qui n'a pas de passé politique à défendre, cherche dans la voie démocratique — la seule possible — le gouvernement qui convient le mieux à la France. Nous aurons le loisir de revenir sur sa conception de l'Etat. Notons seulement au sujet des idées sociales du chef de la souveraineté française en exil qu'elles ne sont contraires par aucun esprit de classe ou de clan. Il n'oublie pas que le capitalisme a contribué à l'affranchissement de l'Homme, mais il estime que sa puissance doit être dirigée, endiguée, selon l'intérêt national qui exige le contrôle rigoureux de l'économie par le politique.

Le maréchal de Mac-Mahon disait à son ami le général Duroc : "Voilà ! les militaires ne devraient pas faire de politique, ils n'y connaissent rien." Pas de règle sans exception éclatante. Le général de Gaulle qui, tout à son art militaire, ne cultivait jamais avant la guerre l'art politique, est maintenant expert en cet art, le premier de tous. Ses paroles en témoignent et aussi ses actes.

Emile Buré — Tenry Torrés

Les assassins de Maurice Sarraut

Le chef milicien de Toulouse, Frossard, et les six autres miliciens qui sous ses ordres assassinèrent Maurice Sarraut et furent arrêtés peu après, ont été remis en liberté dès l'accession au pouvoir de Joseph Darnand. Cette information de source sûre éclaire la "révolution darmaniste" qui mit fin à une période trouble de Vichy que certains cercles vichystes voulaient interpréter comme marquant les velléités de résistance de Pétain. En réalité, Pétain semble avoir voulu faire échec à certaines intrigues dirigées personnellement contre lui et se couvrir de l'autorité de l'Assemblée Nationale, mais à la condition que cette Assemblée restât un instrument docile entre ses mains.

C'est à cette fin que Maurice Sarraut fut mandé à Vichy à la fin du mois de novembre, c'est-à-dire quelques jours avant son assassinat. Pétain offrit à Maurice Sarraut d'entrer dans le nouveau gouvernement dont il envisageait la création.

Maurice Sarraut subordonna son acceptation à plusieurs conditions, et la liberté de la presse. La première réaction de Pétain fut un refus net qu'il aurait communiqué lui-même à Sarraut. Celui-ci reprit alors le train pour Toulouse. Une fois Sarraut parti, de nouvelles tractations furent entreprises entre Vichy et Toulouse, soit que Pétain se fût ravisé, soit qu'il espérait encore rallier Sarraut à ses vues. La Milice, mise au courant, coupa court à ces tractations et assassina Sarraut. L'arrestation des assassins eut plusieurs conséquences, notamment la démission de Bousquet et l'accession de Darnand au pouvoir ainsi que la révocation du Préfet de Toulouse, Chesneaux de Leyritz, qui disparut depuis et vivrait, dit-on dans l'illégalité.

Alphonse est un malin...

"Paris-Soir" du 15 décembre 1943 nous raconte cette histoire :

Alphonse n'est pas de ces sots qui gagnent leur vie à la sueur de leur front.

La semaine dernière, rendant visite à une fermière de Wallon-Cappel, il réussit à l'apitoyer et en obtint deux livres de beurre pour 100 francs.

Grâce à cette emplette à peine croyable, il se procura en échange, le lendemain à Lille, une magnifique paire de souliers de femme dont même la semelle était en cuir. Alors il repartit pour la région flamande. Ces souliers trouveront leur pointure dans une exploitation d'Anèke, où ils furent avantageusement troqués contre un jambon !

De retour dans la capitale de Flandre, Alphonse sauta chez un tailleur qui lui donna un superbe complet pure laine ou à peu près. Notre héros médite maintenant d'échanger son costume contre un petit cochon...

Même les moineaux

Au Zoo de Vincennes, les singes meurent à une terrible cadence. Le professeur Urbain vient d'éclaircir ce mystère et son enquête conclut que les victimes étaient atteintes de tuberculose foudroyante.

Les singes, paraît-il, sont contaminés par les moineaux parisiens devenus poultrinaires par suite de privations !

Les Allemands auront donc tout pris, même les miettes !

Henri Laugier à Alger

"La Ligue Française des Droits de l'Homme et du Citoyen", reconstituée à Alger, sous la présidence de M. Laugier, Recteur à l'Académie d'Alger, a tenu le 26 mars sa première séance publique. M. Laugier a affirmé que les principes de la Ligue sont ceux qui ont servi de base aux Constitutions des Etats Démocratiques et qu'ils ont été réaffirmés par la Charte de l'Atlantique et par la déclaration américaine des Quatre Libertés. Il a conclu : "Dans nos espérances et dans nos combats ne séparons jamais la France de la République Française." M. Moquet,

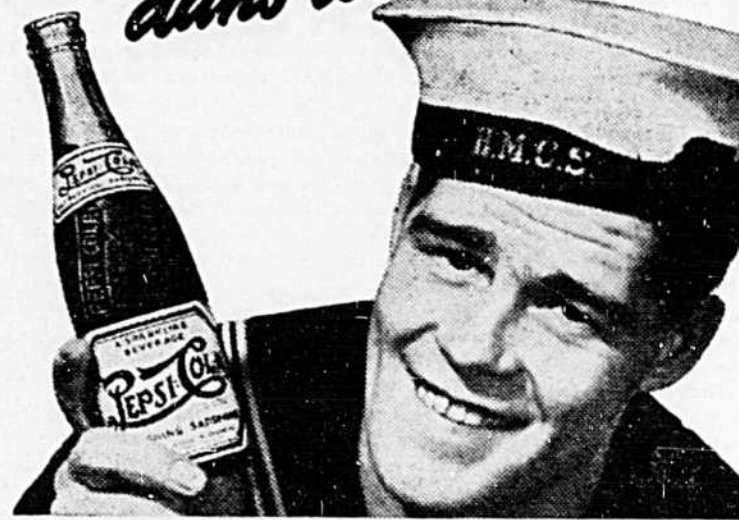
Député de Paris, a déclaré : "Il faut à tout jamais briser les chaînes qui enserrèrent le peuple. La Démocratie de demain ne devra plus laisser subsister les abus qui ont failli nous perdre."

M. André Philip, Commissaire d'Etat a signalé deux dangers :

Le "réalisme de pacotille" qui entraînerait à acheter la victoire à bon compte ;

La tendance à imiter l'adversaire, à devenir hitlérien par antihitlérisme, en se laissant imprégner par l'esprit et les méthodes de ceux que l'on combat.

Le meilleur breuvage dans tous les ports



Quand vous dégustez un breuvage aussi parfaitement savoureux que "Pepsi-Cola"—quand la dernière gorgée vous laisse heureux et satisfait, vous savez avoir découvert la perfection. Vous savez que seul un breuvage vraiment supérieur peut avoir si bon goût ! Et vous avez raison, comme les milliers de gens qui chaque jour pensent comme vous.

DÉGUSTEZ
PEPSI-COLA
MARQUE ENREGISTRÉE

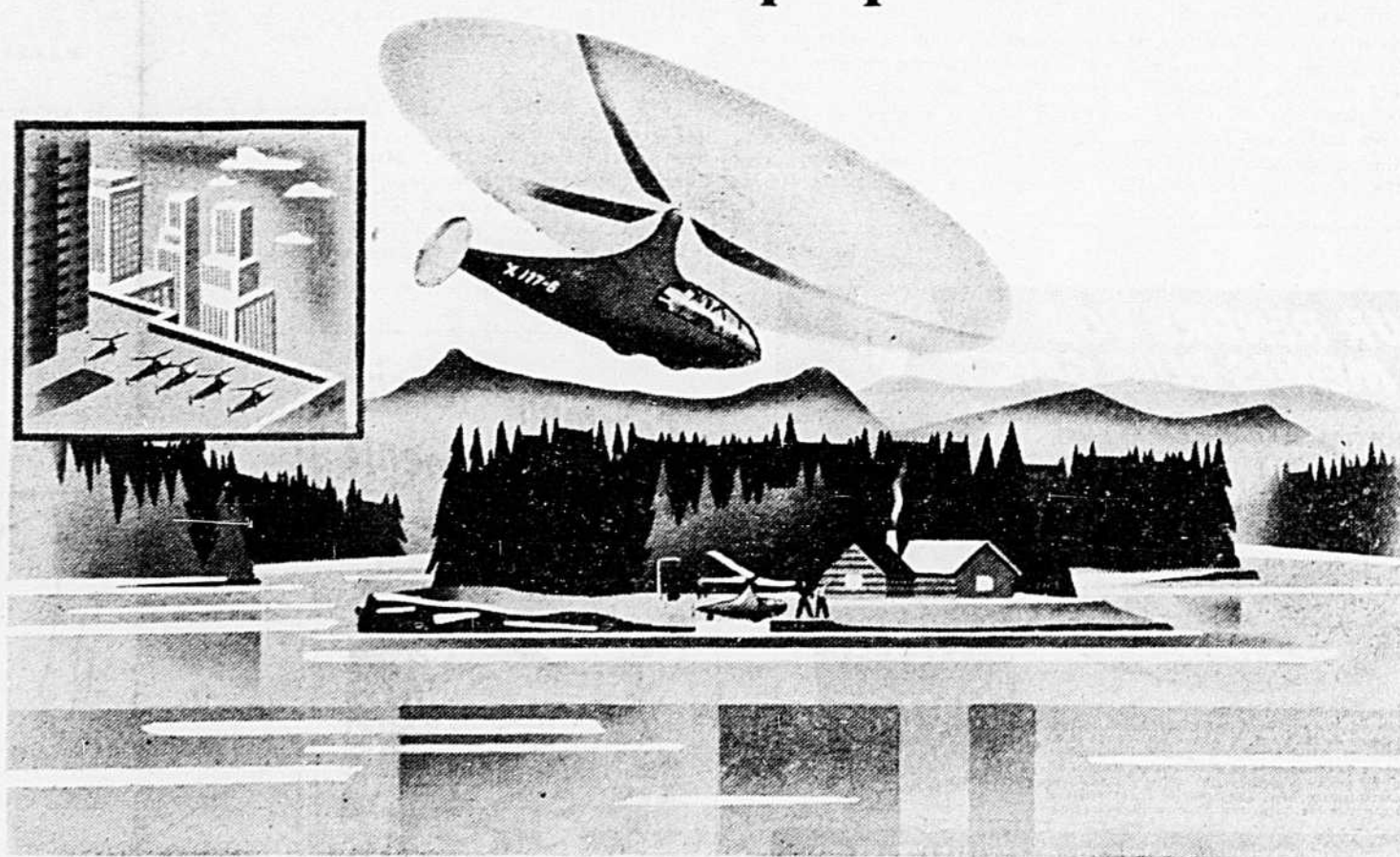
GLACÉ
IL N'Y A PAS DE MEILLEUR BREUVAGE GAZEUX QUI SOIT EMBOUILLÉ
"Pepsi-Cola" est la marque enregistrée au Canada de Pepsi-Cola Company of Canada, Limited
EMBOUILLÉ PAR

Lionel-R. THEMENS

Saint-Jérôme, Qué.

Avec autorisation spéciale

SON PROPRE AVION—la perspective des hommes qui pensent à demain



VOUS QUI VOYAGEREZ PAR HÉLICOPTÈRE SOIR ET MATIN... vous n'aurez qu'à monter dans votre appareil et vous décollerez de la terrasse de l'édifice où vous avez votre bureau pour vous rendre à votre pavillon de chasse, au bord d'un lac, dans les montagnes, à deux cents milles de la ville. Ce n'est pas là un simple rêve de voyageur quotidien. Les hélicoptères dont les plans sont déjà faits pourront demain transformer ce rêve en réalité. Vous pourrez décoller et atterrir verticalement... et voyager si vite que votre retraite particulière dans les bois ne sera plus qu'à quelques minutes de votre bureau !

Où—l'hélicoptère qui vous transportera matin et soir—promesse d'une existence plus large et plus agréable—n'est qu'une des nombreuses merveilles projetées aujourd'hui par les HOMMES QUI PENSENT À DEMAIN.

Nous jouirons de toutes ces choses un jour. Mais il est une tâche d'importance primordiale qu'il faut d'abord accomplir : *gagner la guerre.*

Ce n'est qu'une fois la guerre gagnée que nous pouvons nous attendre à voir rentrer nos vaillants fils et nos braves filles et à bénéficier avec eux des

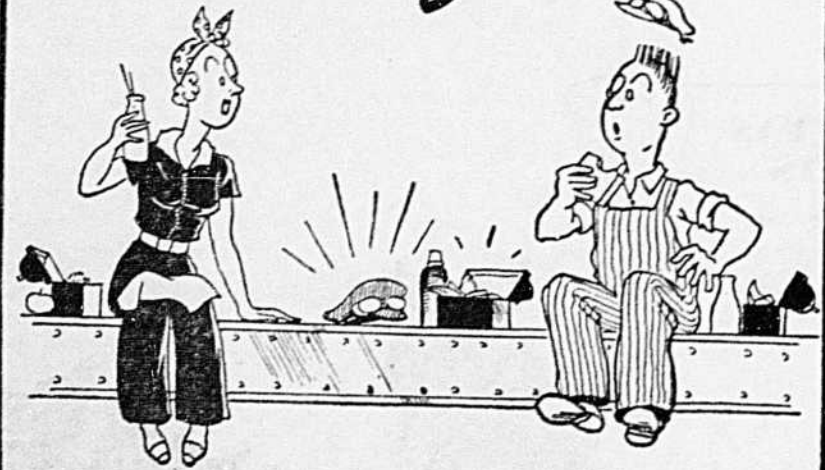
grandes choses que projettent pour nous les HOMMES QUI PENSENT À DEMAIN.

Intensifions donc notre effort de guerre... maintenons le niveau de notre production... achetons de plus en plus des Obligations de la Victoire et des Certificats d'épargne de guerre... faisons tout ce que nous pouvons pour aider à mener rapidement la guerre à une fin victorieuse. Soyons tous des HOMMES QUI PENSENT À DEMAIN.

LA MAISON SEAGRAM

Les distilleries Seagram au Canada et aux États-Unis travaillent à la production d'alcool à haute preuve pour fins de guerre. L'alcool à haute preuve sert à la fabrication de poudre sans fumée, de plastique, d'instruments de navigation et de nombreux autres produits nécessaires en temps de guerre.

Où est Jos ?



JOS DIT :

"Au Canada, on ne recherche pas beaucoup les titres. Toutefois, il en est un auquel presque tous devraient aspirer : c'est au D.S.C.R. Quand vous avez ces lettres au bout de votre nom, vous avez quelque chose. Et vous les avez parce que vous avez donné quelque chose ! Vous avez rappelé un soldat à la vie ; vous l'avez remis en ligne ; vous l'avez rendu à sa famille, VIVANT."

"Où, le Service Volontaire de Donneurs de Sang compte pour beaucoup dans cette guerre. Demandez aux gens sous les drapeaux. Il vous le diront. D.S.C.R. signifie Donneur de Sang de la Croix-Rouge. N'aimeriez-vous pas, vous aussi, voir ce titre ajouté à votre nom ?"

IL FAUT TOUT FAIRE POUR GAGNER LA GUERRE



Contribuée par la
BRASSERIE
Dow
MONTREAL

Papotages du P'tit Doc

Montée de sève

La saison des sucres bat son plein. Partout les érables entaillés saignent. Des cabanes de bois rond, une fumée blancheâtre monte tout le jour, comme une publicité pour le sirop qu'il s'élabore. Ici et là, — histoire de se dégourdir d'une lèthargie trop profonde où l'on a croulé pendant les mois d'hiver, — on organise des parties de plaisir et l'on s'engage bravement dans la neige fondante pour aller goûter une détente de tout l'être en goûtant le sirop. Et chacun se fait un point d'honneur de revenir de la cabane avec sa provision de sirop ou son gallon d'un blond sirop.

Tout ce plaisir repose sur la soumission des érables à la saignée traditionnelle. Aussi serait-il logique que l'érable devienne notre emblème national. Son extension dans le pays milite d'ailleurs en faveur de cette issue. Alors que le castor ne se restreint qu'à une zone passablement rétrécie du territoire national, l'érable, sous toutes ses espèces, couvre une bonne part des provinces du Dominion. Les diverses modifications du genre "acer", — plaine rouge, plaine blanche, érable à sucre, érable à Giguère, etc. — entrent dans le peuplement de nos forêts beaucoup plus régulièrement que le castor n'entre dans la composition de notre faune. Parce qu'un Peau-Rouge ami de la nature a réussi une étude merveilleuse de cette espèce animale et que son imagination a embelli ses moeurs d'un peu de littérature, il ne faut pas oublier l'importance d'une répartition de l'emblème sur l'ensemble du territoire. Evidemment, il entre en jeu la question de la symbolisation, de la signification du vivant qui nous sert d'emblème; encore sous ce chef, il est douteux que le labeur du castor dépasse le sacrifice de l'érable. Mais tout ça n'est qu'affaire de points de vue et on peut fort bien conclure que la valeur d'un peuple ne se mesure pas à l'aune de son emblème mais à l'état de son élite.

On chante partout la sève de l'érable. Il n'y a pas à s'insurger là-contre. Rien n'empêche que la "sève" récoltée par le fermier au prix de sa sueur n'est pas une sève vraie. La sève, au sens strict,

constitue la substance nourricière de l'arbre, l'élément qui lui porte vie. La sève occupe en somme chez la plante le rôle que tient le sang chez l'animal. Dans l'intérieur de ses cellules, la plante tient une solution où entrent sans cesse les éléments solubles du sol, ainsi que les produits élaborés au sein même du protoplasme. Dans le cycle normal, par le jeu de l'osmose, ou du passage des substances à travers les membranes végétales, la sève monte du sol jusqu'aux feuilles, y reçoit la transformation et l'élaboration nécessaires puis redescend par des canaux différents. En somme il existe un courant bien établi en dehors duquel la vie de la plante devient impossible. Tout comme dans le cycle de la vie sur terre, il existe une montée vers les hauteurs suivie invariablement par une descente vers les profondeurs. Or, la "sève" de l'érable ne remplit pas cette condition. L'eau d'érable coule à une période de ralentissement où la transpiration par les feuilles n'existe pas et où, par conséquent, il ne saurait être question d'une montée de sève.

D'où vient donc ce liquide rafraichissant propre à faire entrer les intestins dans une rage d'activité inaccoutumée. Il provient d'une dilution printanière de substances élaborées et emmagasinées depuis l'automne. C'est une montée par tous les canaux de la plante, vaisseaux de la sève montante et de la sève descendante. Le sucre provient de la transformation de l'amidon grâce à une diastase formée dans le végétal même. La coulée de la "sève", de l'eau d'érable, continue dans l'abondance jusqu'à ce que se rétablisse le courant normal de la montée de la sève. C'est alors que les bourgeois admettent enfin la venue de l'eau dans leurs cellules, qu'il gonflent, crévent et s'épanouissent en des feuilles verdâtres. Au moment même où se prépare "le panache hautain des grands érables verts", la saison de coulée de l'eau d'érable prend fin. Après le sacrifice, l'accroissement dans l'espace! Après la purge et la saignée du printemps, l'érable avance vers sa mise en lumière. Et le cycle de cet arbre merveilleux se répète inlassablement cha-

Attention Attention

HOMMES, FILLES OU FEMMES DEMANDES DANS UNE INDUSTRIE DE CAOUTCHOUC DU COMTE

Aucune expérience requise — Travail facile
Bons salaires — Boni de vie chère en plein
Vacances payées

S.V.P. vous adresser immédiatement

Bureau d'Assurance-chômage
301, rue Labelle, Saint-Jérôme
Réferez à l'ordre no A 2751

Apportez cette annonce

J'AI AIDÉ PLUSIEURS PERSONNES
DES ENVIRONS À
ENTENDRE MIEUX!
LAISSEZ-MOI VOUS AIDER, VOUS
AUSSI!



DÉMONSTRATION PRIVÉE GRATUITE

JEUDI 27 avril, de 10 a.m. à 8 p.m.

Hôtel Lapointe — Saint-Jérôme

Si vous êtes présentement très dur d'oreille ou si vous ne faites pas commencer à entendre moins bien, ne laissez pas passer cette occasion de vous rendre compte que vous pouvez ENTENDRE MIEUX grâce aux découvertes obtenues par le Gouvernement des États-Unis lors de sa récente enquête sur la surdité. Nulle obligation de votre part. Demandez Acousticon.

Le Nouvel ACOUSTICON symphonique
inspire des découvertes du gouvernement des États-Unis

Pensée

Il est certain que les idées pèsent peu de chose dans la balance où l'on a entassé les sentiments.

P'tit Doc.

Guy de Cassagnac

T. S. F.

FAUST, DE GOUNOD
A RADIO-CANADA

Le samedi, 22 avril 1944
de 4 heures à 6 heures du soir

La discothèque de Radio-Canada, nous permettra d'entendre, le samedi 22, de 4 heures à 6 heures, l'un des succès les plus persistants à l'opéra, Faust, de Gounod.

Créée au Théâtre Lyrique de Paris, en 1859, cette oeuvre fut traduite dans plusieurs langues. On la chanta pour la première fois en Amérique en 1863. Les auteurs du livret, Michel Carre et Jules Barbier, se sont inspirés du Faust de Goethe. On a toujours considéré cet opéra comme le modèle du genre à la scène lyrique.

Inutile de résumer ici cette oeuvre par trop connue. Rappelons simplement les grands airs comme la Ronde du Veau d'or, Salut, demeure chaste et pure. Il était un roi de Thulé; l'air des bijoux, le duo de la scène du jardin, Anges purs, anges radieux, etc.

"EN SERVICE COMMANDE"

Une collaboration à la campagne du Sixième Emprunt de la Victoire. — Le major Paul Triquet. — Le lundi, 24 avril, à 9 heures 30 du soir.

Le concert populaire du lundi soir, 24, à 9 heures 30 sous la rubrique "En service Commande" est une collaboration à la campagne du Sixième Emprunt de la Victoire. Cette émission qui groupera avec l'orchestre de Sir Ernest MacMillan, des chanteurs et des artistes dramatiques de renom, sera relayée de London, Ontario. Les postes de Radio-Canada à Montréal, le transmettront.

Sir Ernest MacMillan a préparé un programme d'oeuvres classiques et semi-classiques d'un choix qui plaira assurément à l'auditoire diaphane. Le clou du programme sera un acte dramatique dont le sujet porte sur la remise à un héros de la guerre de la Croix Victoria. Il s'agit de l'occurrence du major Paul Triquet, l'un des valeureux soldats du Royal 22ème. Cet acte dramatique sera mis en ondes par permission toute spéciale du gouvernement britannique.

LIVRES...

VOYAGES

en forme de croquis
par René Ristelhueber

Diplomate français que le service de son pays a appelé dans de nombreuses régions du monde, René Ristelhueber en a rapporté des notes de voyages qu'il donne dans ce livre qui viennent de publier Les Editions Variétés.

Ces souvenirs de M. Ristelhueber sur la Grèce, la Norvège, la Lithuanie, l'Allemagne, la Bulgarie, la Turquie, la Chine, les États-Unis et le Canada, ont été illustrés avec finesse et bon goût par Fernande Vézina-Simard. C'est tantôt la gaieté éclatante d'Arthères que l'auteur évoque, tantôt le bonheur paisible de la Norvège, plus loin les merveilles de Chine.

Un volume de 224 pages, illustré, publié par Les Editions Variétés. Prix: \$1.25, par la poste \$1.35. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal, Canada.

Apprenez à Coudre

COURS DOMESTIQUE

\$10.00

Cours du soir ou du jour

Confection de vêtements ou décoration intérieure
Inscrivez-vous dès maintenant

Singer Sewing Machine Co.
30, rue Legault — S.-Jérôme
Tél. 26

COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT
AVOCATS ET PROCUREURS

L.-L. LEGAULT, R.C.
FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B.
Tél. 60 — 295, rue Main

LACHUTE
GUY LEGAULT, B.A., LL.B.
10 ouest, rue Saint-Jacques
M.A. 3866 — Montréal

Paul Larose, B.A., LL.B.

AVOCAT

84, rue Bainville

SAINT-THÉRESE

Téléphone 230

Résidence 185

Résidence: EL 3070

GUY FAVREAU

AVOCAT

Edifice Versailles

Chambre 100

HA. 7323

60 ouest, rue Saint-Jacques

MONTREAL

MARIO BEAUDRY

B.A., LL.M.

Avocat et Procureur

STE-AGATHE-DES-MONTS

Résidence: Bureau:

159, Tour du Lac 43, S.-Vincent

Tél. 374 Tél. 217

NOTAIRE

Bureau: Tél. LA. 7268-7269

Edifice "Thémis"

Chambre 612

10, S.-Jacques O.

Montréal

J.-MARC VERMETTE

NOTAIRE

Saint-Janvier

Co. Terrebonne

Tél. 622-22

LOUIS NICOLAS

ARCHITECTE

430, rue MELANÇON

Tél. 510

SAINT-JEROME

Lorenzo Bélanger,

C.P.A.

Comptable public licencié

Expert en impôts sur le revenu

et taxe de vente

630 ouest, DORCHESTER

MONTREAL

HONORE GERVAIS

par

AEGIDIUS FAUTEUX

1864-1915

"Sa vie est un bel exemple et contient des leçons dont nous devons profiter".

Jules-Edouard Prevost

En vente chez les principaux libraires de Montréal, à 50 sous.

PELITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés,

demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.

TARIF

2 sous le mot, minimum, 40c, ou insertions

pour \$1.00.

"CORRESPONDANCE"

Pour trouver votre idéal?... Vous

marié? Vous distrait, faire des

connaissances, etc., faites partie

de notre club et abonnez-vous au

Carnet Social, \$1.00 par an. Ecrivez

pour détails et listes des membres

au CLUB NATIONAL DE CORRESPONDANCE, Casier Postal, 1722,

QUEBEC.

LE SUCRE EST RARE!

ACHETEZ et employez "SUCRI-

NE" un bon substitut du sucre.

LIQUIDE. Agréable au goût. Sucre

vous brevages chauds ou froids.

Economisez le sucre dans pâtisseries,

ceréales, compotes, desserts,

etc. AIDE AU RATIONNEMENT.

Directions anglaises et françaises.

(Echantillon sur demande 10 cts).

Emballage garanti. Livraison rapide.

PRIX MALLE PAYÉE. Boutelle 2oz. (1-\$0.75) (6-\$4.25) (12-

\$8.00) Boutelle 16 oz. (1-\$4.00).

Adressez commandes avec bon,

mandat à:

LES BONS PRODUITS, ENRG.,

351, Blvd. Charest, Québec, P.Q.

HUILE DE CHARME NO 40

PARFUM PUR D'ORIENT. — Ex-

quis, mystérieux, durable. Dévelop-

pe un attrait irrésistible, puissant

et troublant. Charme votre amour.

Boutelle 1 dr. \$1.00, par malle, port

payé. (Gros échantillon \$0.25). Em-

ballage discret, garanti. Comman-

dez à: PARFUMERIE IDEALE,

ENRG., Casier 1352, Québec, P.Q.

AVOCAT

GASTON GIBEAULT

AVOCAT

de BOURASSA & GIBEAULT

Tél. 60 — 5, rue Préfontaine

SAINT-AGATHE-DES-MONTS

Résidence: ATLANTIC 3297

CLAUDE PREVOST

AVOCAT

Substitut du procureur général

Chambre 313

132 ouest, rue Saint-Jacques

MONTREAL

Bureau: PLATEAU 5060-5069

RÉSIDENT

RUE ST-LOUIS

TERREBONNE

Lucien Bourbonnais

AVOCAT — BARRISTER

16 OUEST, RUE ST-JACQUES

SUITE - IMMEUBLE THEMIS

PLATEAU 5241

HENRI PREVOST

AVOCAT

335, rue LABELLE

Tél.: 35

SAINT-JEROME, Qué.

Téléphone: PLATEAU 5069

LEANDRE PREVOST

AVOCAT

Immeuble Transportation

Chambre 313

132 ouest, rue Saint-Jacques

MONTREAL

DENTISTE

Tél. 500

Dr Jules Pagé

CHIRURGIEN - DENTISTE

Ex-interne à Forsyth, Boston

310, rue SAINT-GEORGES

SAINT-JEROME

Armand Parent

COMPTABLE-VERIFICATEUR

Autorisé de la Commission

Municipale de Québec

CLASSE "A"

Rés.: 389, boulevard Melançon

Bureau: 500, avenue du Palais

SAINT-JEROME

Examen de la vue 304 S.-Georges

Lunettes S.-Jerôme

André Racine, O. O. D.

SPECIALISTE POUR LA VUE

Tous les jours de 9 h. a.m. à 6 p.m.

Le soir sur appointment

Téléphone 626

POULETS APPROUVES

Livraison immédiate de vieux

poulets. Tous les groupes pour re-

production soumis à l'inspection de

l'autorité fédérale et approuvés.

Demandez notre catalogue de 1944

et nos listes de prix se rapportant

aux volailles approuvées par le

gouvernement.

MONKTON POULTRY FARMS

Moncton, Ont.

A VENDRE

Une maison de 7 appartements

située à 196, rue Brière, S.-Jerôme;

un cottage, situé au coin de

du Rang S.-Antoine, avec

poulailler, capacité 500 poules, tout

neuf. Bonnes conditions; un Con-

cord, à deux sièges, tout réparé en

neuf. S'adresser à M. W. Wilson,

directeur de funérailles, Tél. 496,

S.-Jerôme 7-14-21 avril P.

STENO-DACTYLO BILINGUE

DEMANDEE

Pour compagnie d'utilité publi-

que, une steno-dactylo, bonne édu-

cation, bilingue, expérience préfé-

rée mais non essentielle. De 18 à

25 ans. Travail régulier, bon salaire,

Nouvelles du comté de Terrebonne

L'honorable Hector Perrier

Le vendredi, 14 avril, à Québec, l'honorable Hector Perrier assistait à la séance de la Chambre et était présent au moment où Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur donnait la sanction royale au bill desormais fameux relatif à l'établissement de la Montreal Light Heat & Power Company. Dans la soirée, il assistait à une réunion du Conseil et prenait le train de nuit pour Montréal où, samedi matin, à son bureau de la Place d'Armes, il recevait plusieurs visiteurs. Dans l'après-midi, le ministre présidait le concert donné à l'Ecole Supérieure de Musique d'Outremont, et dans la soirée, était un des présidents d'honneur au Bal des artistes de la Radio. Plus tard, il faisait acte de présence au Club de Réforme où avait lieu une soirée dansante organisée par la section des Etudiants de la Jeunesse Libérale de Montréal. Madame Perrier l'accompagnait aux deux endroits.

Dans le comté de Saint-Jacques, dimanche, à la salle de l'Assistance publique, le ministre adressait la parole au cours d'une assemblée organisée par M. Claude Jodoin, député de Saint-Jacques à la législature. Lundi, il était à son bureau de Montréal, accordant de nombreuses entrevues. Le soir, à Sainte-Thérèse, le ministre rencontrait les ingénieurs du département de la Voirie, discutant avec eux de questions relatives aux routes du comté. Mardi, à Québec, il assistait aux réunions du Conseil et de la Chambre et dans la soirée, présidait le concert donné par le Quatuor à cordes du Conservatoire de Musique provincial composé de MM. Brunet, Robert, Renaud et Ledue, concert donné sous les auspices du Ladies' Musical Club de Québec.

Mercredi et jeudi, toujours à Québec, le ministre assistait aux assemblées de Comités, de la Chambre et du Conseil.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de Mlle Jeanette Delorme fille de M. et Mme Edouard Delorme, à M. Fernand Desjardins fils de M. et Mme Henri Desjardins de Saint-Jérôme.

Colonne paroissiale

NAISSANCES

CARRIÈRE — A. M. et Mme Lucien Carrière (Madeleine Bertrand) un fils, né le 14 avril, baptisé le 16, J.-Eugène-Yvon. Parrain et marraine, M. et Mme Eugène Bertrand.

LAJEUNESSE — A. M. et Mme Arthur Lajeunesse (Jeanne Poirier), un fils, né le 13 avril, baptisé le 16, J.-Gérard-Gaëtan. Parrain et marraine, M. et Mme Gérard Thériault.

MEUNIER — A. M. et Mme Gérard Pitre dit Meunier (Orsance Lanthier), un fils, né le 14 avril, baptisé le 16, J.-Charles-Jacques. Parrain et marraine, M. et Mme Chs-Edouard Meunier.

LESPERANCE — A. M. et Mme Albert Lesperance (Simone Bonenfant), un fils, né le 14 avril, baptisé le 16, J.-Yvan-Ghislain. Parrain et marraine, M. et Mme Herménégilde Vaudry.

MEUNIER — A. M. et Mme Denis Meunier (Yvonne Lécuyer), un fils, né le 15 avril, baptisé le 16, J.-Michel-Jacques. Parrain et marraine, M. et Mme Viator Gamache.

DECES

Andrée Beaulne, enfant de M. et Mme Raoul Beaulne, décédée le 11 avril, à l'âge de 5 ans et demi. Les funérailles ont eu lieu le 13 avril.

Yvette Desjardins, fille de M. et Mme Edouard Desjardins, décédée le 12 avril, à l'âge de 12 ans. Ses funérailles ont eu lieu le 14 avril.

Charles-Albert Beaudry, décédé à Sainte-Agathe, le 17 avril, à l'âge de 63 ans. Ses funérailles ont eu lieu le 20 avril.

Retraites fermées

Elle procurent une sage directive, fruit des prières des instructions et des lectures mieux adaptées au besoin; fruit sincère de la réflexion et de la méditation personnelle, fruit surtout de ces longues conversations avec le prêtre qui s'attarde autant que nécessaire à éclairer l'âme, à fortifier la volonté et réchauffer le cœur.

Mesdames et jeunes filles, désireuses de faire bénéficier leur âme de ce bienfait, sejour, le Foyer Notre-Dame de Ste-Agathe-des-Monts, offre les dates suivantes: du 24 au 27 avril pour dames, et du 28 avril au 1er mai pour jeunes filles.

Ces retraites commenceront vers 8 heures du soir et seront précédées par le Révérend Père Gobeil O.M.I.

Prière de bien vouloir s'inscrire à l'avance.

La route No 11

Les habitants des Pays d'en-haut se réjouiront certes de la nouvelle annoncée cette semaine par l'honorable George Dansereau, ministre de la Voirie provinciale, à l'effet que les travaux seront incessamment continués sur la route numéro 11. En effet, deux contrats importants viennent d'être octroyés à la Local Construction Limited et à la Atlas Construction Ltd. La première compagnie sera chargée des travaux de construction d'être exécutés entre Saint-Jérôme et Piedmont, alors que ceux entre Piedmont et Sainte-Adèle seront confiés à la deuxième. C'est au cours d'un dîner du Royal Automobile Club de Canada que le ministre fit cette déclaration. Il traitait alors des desseins du gouvernement relatifs à notre réseau routier. On sait que l'honorable George Dansereau est natif du comté de Terrebonne et l'attachement qu'il porte à son comté natal de même que l'amitié et l'effort collaboration qui existent entre lui et l'honorable Hector Perrier ne peuvent que contribuer à l'exécution des améliorations jugées nécessaires dans notre région. Nous devons applaudir aux décisions prises, l'excellent état de nos routes, en plus d'être avantageux pour les résidents du comté, activera l'industrie touristique, source généreuse de revenus pour nos gens.

Décès de M. Chs-Albert Beaudry

Nous sommes au regret d'annoncer le décès de notre estimé concitoyen H. Albert Beaudry à l'âge de 63 ans, survenu à Sainte-Agathe-des-Monts, le lundi 17 avril dernier, où il faisait un séjour de repos. M. Beaudry a été emporté en quelques instants par une crise d'angine cardiaque. Il était le fils de M. et madame Antoine Beaudry, celui-ci ayant été durant de nombreuses années maître de postes en notre ville. Jérôme de vieille souche, le regretté disparu ne quitta jamais sa ville natale, où il comptait de nombreux amis et possédait la confiance de tous ses concitoyens. D'une charité proverbiale, toujours affable et courtois, Albert Beaudry était le prototype du parfait gentleman. Il laissera beaucoup de regrets parmi ses concitoyens de Saint-Jérôme et de la région laurentienne.

M. Beaudry était l'agent distributeur de la Molson's Breweries Ltd., pour le district de Terrebonne, depuis le 1er décembre 1938, ayant succédé à feu M. Desnoyers. Il laisse dans le deuil cinq frères: MM. Noël, Adrien, gérant de la banque Canadienne National à Verdun, Edouard, gérant de la Carters Ink Co. pour la province de Québec, tous trois demeuraient à Outremont, Ernest et René de Saint-Jérôme; une sœur, madame A. Langlois, d'Edmonton, Alberta; un beau-frère à Saint-Jérôme, le notaire Victor Léonard; plusieurs neveux et nièces dont: MM. Marcel Jean-Paul et Gérard Léonard, notaire à Montréal, mesdames Hermann Barrette et Jean Parent, de Saint-Jérôme; ainsi que la famille de M. et madame Aimé Tison, de Montréal.

Les funérailles eurent lieu jeudi dernier, en l'église paroissiale de Saint-Jérôme, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis. A l'église, la chorale, sous la direction de M. Thinel, maître de chapelle, exécuta la messe des morts de Perosi.

La famille en deuil voudra bien trouver ici l'expression de nos vives condoléances.

Causerie de M. Jean Asselin

La Ligue des Propriétaires en coopération avec la chambre de commerce, désireuse d'étudier le mode d'administration municipale par un gérant et dans le but de renseigner la population sur ce sujet d'intérêt capital pour nos concitoyens, ont organisé une assemblée à l'Hôtel-de-Ville afin d'entendre une causerie prononcée par M. Jean Asselin, gérant municipal des Trois-Rivières.

La réunion avait lieu mercredi dernier, et M. Jean Asselin répondit aux multiples questions qui lui furent posées par l'assistance, au nombre d'une cinquantaine.

Les délégués choisis pour recevoir M. Asselin ainsi que M. Roussel, maire de Trois-Rivières, étaient à la Ligue des Propriétaires: MM. J.-W. Cyr, J.-Louis Brissette et Arthur Lapointe; à la chambre de commerce: MM. P.-A. Castonguay, J.-H. Desjardins et R.-P. Gendreau; du Conseil municipal: M. l'échevin A. Vallancourt. Un souper à l'hôtel Lapointe, réuni les hôtes d'honneur et quelques directeurs de nos deux associations d'hommes d'affaires.

Un lycée à Saint-Jérôme

Il est question d'établir en notre ville une institution privée, bien organisée, genre lycée, où nos jeunes gens recevraient un enseignement complet sur les matières collégiales et universitaires; un cours classique où ils recevraient la préparation nécessaire pour se présenter au baccalauréat de rhétorique et de philosophie. Ce serait une aubaine pour les jeunes jérômiens qui doivent, à chaque jour, se rendre à Montréal pour parfaire leurs études.

Conseil municipal de Saint-Jérôme

Lors de la séance du conseil municipal le greffier a été chargé par le comité de soumettre un rapport concernant les titres de la ville relativement à l'ouverture ou à l'élargissement d'une partie de l'avenue De Martigny au canal d'égoût de la rue Labelle à la Rivière du Nord, avenue De Martigny.

Le greffier et l'ingénieur son chargés de demander à Me Camille De Martigny une opinion légale, quant à l'obligation pour la ville relativement au terrassement ou nivellement éventuel de ladite avenue, au-dessus du canal susdit.

Le Dr Alfred Duval est nommé médecin examinateur des constables et pompiers qui suivront le cours de secourisme.

Le comité a recommandé la nomination de MM. F.-G. Ardouin et Armand Parent comme vérificateurs de la ville, pour l'année 1944, au salaire de \$600 par année.

Le contremaître de la ville avertit le conseil que le pont Drouin est devenu un danger public et qu'il y a nécessité urgente à le fermer à la circulation. Il est immédiatement ordonné de fermer ce pont. Une demande est adressée au ministère des travaux publics service des ponts de bien vouloir faire une inspection officielle du pont et de faire les recommandations nécessaires.

Il est décidé que M. Edouard Trudel sera chargé de la surveillance du nettoyage des champs de maïs, en vue de contrôler la pyrale.

L'échevin Juteau donna avis qu'à la prochaine réunion du conseil, il proposera un règlement décrétant la fermeture de la rue Saint-Marguerite, à l'est de la rue Loranger et de la rue Adélade, entre les avenues De Martigny et Dubois.

A Saint-Jérôme

Il nous fait plaisir d'apprendre que Mme Charles-Henri Thérien, qui demeurait à Rivière du Loup jusqu'à maintenant, est établie à Saint-Jérôme, en permanence. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Mme Thérien est l'épouse de M. Charles-Henri Thérien, de la Marine Royale Canadienne, qui était en vacances pour quatorze jours, parmi nous et qui est retourné à Halifax, cette semaine, où il rejoindra son bateau. Nous lui souhaitons bonne chance et un autre séjour, à Saint-Jérôme, au plus tôt.

Avis aux intéressés

Les paroissiens doivent tenir compte que depuis le 1er mars un nouvel horaire a été fixé par M. le curé et MM. les marguilliers, en ce qui concerne les services funéraires.

Les services de 1ère classe (\$200) et de 2e classe (\$150) sont fixés à 9 h. 30; ceux de 3e classe (\$100) et de 4e classe (\$80), à 9 heures; enfin, ceux de 5e classe (\$30) et de 6e classe (\$10) à 8 heures 30.



MESSIEURS

Pour paraître et être à votre goût

Habillez-vous chez J.-W. CYR

Vous y trouverez un grand choix de mercerie et confection qui sauront vous plaire, vous donner le confort et la qualité que vous exigez pour votre toilette du printemps.

J.-W. CYR

314, rue Saint-Georges Tél. 448

SAINT-JEROME

Soirée-concert à Saint-Jérôme

Le cercle musical de Saint-Jérôme donnait sa première soirée-concert, le dimanche de Pâques au soir. L'artiste invitée était Mlle Madeleine Raymond, pianiste, compositeur et improvisatrice. Le concert fut donné chez Mlle Pierrette Charbonneau.

Etaient présents, du cercle de Sainte-Thérèse, Mlles R. Blanchard, L. Décarie, M. Décarie, G. Larose, R. Larose, T. Maillé, S. Matte et L. Viau, et messieurs G. Blanchard, R. Desjardins, J.-C. Décarie, R. Kimpston, L. Lachaine, B. Laramée, R. Larose, A. Matte, R. Thiboutot et G. Waddell; de Saint-Jérôme, Mlles M. Barrette, M. Boyer, P. Charbonneau, D. Cadieux, L. Demers, T. Desjardins, M. Fournier, T. Dumouchel, J. Dumouchel, T. Jarry, P. Prévost, A. Jarry, M. Jarry, L. Labelle, T. Laramée, M. Léonard, P. Nantel, J. Parenteau, L. Parent, M. Parent, P. Rolland, D. Rolland et P. Viau, et messieurs J.-P. Boyer, P. de Bellefeuille, S. Leclair, J.-J. Nantel, P. Nantel, B. Parent, P. Prévost, E. Prévost et J. Tardif.

M. Roger Desjardins présenta et remercia l'artiste invitée, qui exécuta ses compositions et fit entendre plusieurs improvisations.

La soirée se termina par une réception intime chez mademoiselle Thérèse Jarry.

Journées d'études

Toutes les dirigeantes de Saint-Jérôme ont assisté, les samedi et dimanche 18 et 19 mars, aux journées d'études organisées à Sainte-Thérèse-de-Blainville par la Fédération des Laurentides de la J.E.C.F. Notre école Labelle avait délégué Mlles Georgette Viger, Lucille Dupras et Mireille Cadieux. Ces dirigeantes sont revenues enchantées, prêtes plus que jamais à se dévouer auprès de toute la jeunesse étudiante féminine de Saint-Jérôme.

Résultat d'un tirage

La souscription organisée par la Troupe des Scouts catholiques, de Saint-Jérôme, a remporté un beau succès. L'aumônier et le chef de la Troupe remercient bien toutes les personnes qui ont daigné encourager l'oeuvre d'éducation poursuivie par leurs jeunes scouts. Ils nous font part en même temps du résultat du tirage qui a été fait au local, vendredi dernier, 14 avril.

1er prix: M. Fernand Desjardins, chef scout de la Troupe du séminaire de Sainte-Thérèse; 2e prix: M. Léopold Lachance, 118, rue Laviolette, Saint-Jérôme; 3e prix: Dame Vezau, 27, rue Saint-Faustin Saint-Jérôme.

Une trentaine de jeunes filles, fiancées pour la plupart, ont suivi les cours donnés par le "Service jociste de préparation au mariage".

Décès de Mlle Yvette Desjardins

Ces jours derniers, décédait après une longue maladie supportée avec une grande résignation, Yvette Desjardins, âgée de 12 ans, fille de M. et madame Edouard Desjardins, du rang Le Cordon, à Saint-Jérôme. Outre son père et sa mère, la regrettée disparue laisse pour pleurer sa perte trois sœurs: Mesdemoiselles Jeannine, Agathe et Yolande; son grand-père, M. Damien Desjardins.

Les funérailles eurent lieu le vendredi 14 avril dernier, en l'église paroissiale de Saint-Jérôme, parmi une nombreuse assistance de parents, d'amis de la famille, et ses compagnes de classe accompagnées de leur professeur, M. Jean-Paul Fillion.

La famille désire exprimer sa profonde gratitude à tous ceux qui ont témoigné de la sympathie dans ce deuil récent, et tout particulièrement aux élèves de la classe que fréquentait la chère petite disparue. Nos sincères condoléances.

Parade militaire

La parade régimentaire hebdomadaire des militaires cantonnés au camp de St-Jérôme eut lieu pour la première fois de la saison, lundi dernier. Fanfare en tête, les nombreuses recrues marchaient au pas, bien alignés, sous les ordres du lieutenant-colonel Paul Brosseau, commandant du camp de St-Jérôme, escorté du commandant en second, le major Maurice Mackay et de l'adjudant, le capitaine M.-A. Desrochers. Chaque lieutenant conduisait son peloton.

Au Sir Arthur Memorial Gymnasium, avenue des Pins, les 19 et 20 avril dernier, eut lieu un tournoi de boxe mettant aux prises les membres des districts militaires 3, 4, 5. Le camp militaire de St-Jérôme a présenté cinq boxeurs qui ont conservé leur bonne renommée sportive.

Décès de Mme V. Charbonneau

A Ste-Agathe-des-Monts eurent lieu dernièrement les funérailles de madame Victor Charbonneau, née Germaine Morin, épouse du docteur Victor Charbonneau de Ste-Agathe-des-Monts et fille de M. et Mme Joseph Morin, aussi de Ste-Agathe-des-Monts. La défunte était âgée de 38 ans. Le cortège partit de la demeure du docteur Charbonneau pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière de Ste-Agathe, lieu de la sépulture. La levée du corps fut faite par Mgr J.-B. Bazinet, P.D.V.F., curé de Ste-Agathe, et le service fut chanté par la chorale de Ste-Agathe, sous la direction de M. Jean-Paul Riopelle, maître-de-chapelle et organiste. Les porteurs étaient MM. les docteurs Rodolphe Daze, Omer Choquette, J.-A. Provost, J.-A. Lacasse, Albert Joannette et Guy Lefort.

Outre son époux et ses père et mère, Mme Charbonneau laisse dans le deuil: une fille, lorraine; un fils, Germain; six frères: Charles Morin, de Chicoutimi, Roland Morin, de Danville, Norbert, Roger et Quéhan, tous trois dans la R.C.A.F., ainsi que Paul Morin; une sœur Marcelle.

A la famille, l'Avenir du Nord offre l'expression de ses vives Condolences.

Tournoi de boxe

Au Sir Arthur Memorial Gymnasium, avenue des Pins, les 19 et 20 avril dernier, eut lieu un tournoi de boxe mettant aux prises les membres des districts militaires 3, 4, 5. Le camp militaire de St-Jérôme a présenté cinq boxeurs qui ont conservé leur bonne renommée sportive.

Pour vos réparations, matériaux de construction, plomberie, peinture, etc.

Allez à la FERRONNERIE ALFRED LANGLOIS LIMITEE

503, rue S.-Georges Tél. 54 S.-Jérôme



Si vous avez des employés du sexe masculin—

Sont-ils en règle au point de vue de la mobilisation?

En vertu d'une Ordonnance rendue sous l'empire des règlements du Service sélectif national (mobilisation):

1. Tout patron qui a à son service des employés masculins doit examiner leurs documents et faire connaître ceux qui n'auront pas exhibé des attestations indiquant qu'ils sont en règle avec le Service sélectif national (mobilisation).
2. Cet examen doit avoir été complété au plus tard le 1er mai 1944.
3. "EMPLOYEUR" ou "PATRON" comprend les employeurs ou les patrons dans l'industrie et le commerce, ainsi que les exploitants de fermes.
4. "EMPLOYÉ MASculIN" désigne tout homme à votre service, y compris celui qui est de votre parenté.
5. Un livret intitulé "GUIDE DU PATRON" a été envoyé à tous les patrons dans l'industrie et le commerce. Une carte-réponse a été adressée aux exploitants de fermes.
6. Si vous avez à votre service un employé masculin, et n'avez pas été averti du relevé par livret ou carte postale, communiquez avec le plus proche bureau de Placement et du Service sélectif et demandez ce livret.
7. Tout employeur de personnes du sexe masculin est obligé de faire cet examen, dont la responsabilité lui incombe.
8. Des peines sont prévues pour la négligence à effectuer ce relevé, et pour les employés masculins qui négligent de coopérer en exhibant les documents requis.

RÈGLEMENTS DU SERVICE SÉLECTIF NATIONAL (MOBILISATION)
MINISTÈRE DU TRAVAIL
HUMPHREY MITCHELL, A. MacNAMARA,
Ministre du Travail, Directeur du Service sélectif national.



SERVICE SÉLECTIF NATIONAL

Si vous avez des employés du sexe masculin—

Sont-ils en règle au point de vue de la mobilisation?

En vertu d'une Ordonnance rendue sous l'empire des règlements du Service sélectif national (mobilisation):

1. Tout patron qui a à son service des employés masculins doit examiner leurs documents et faire connaître ceux qui n'auront pas exhibé des attestations indiquant qu'ils sont en règle avec le Service sélectif national (mobilisation).
2. Cet examen doit avoir été complété au plus tard le 1er mai 1944.
3. "EMPLOYEUR" ou "PATRON" comprend les employeurs ou les patrons dans l'industrie et le commerce, ainsi que les exploitants de fermes.
4. "EMPLOYÉ MASculIN" désigne tout homme à votre service, y compris celui qui est de votre parenté.
5. Un livret intitulé "GUIDE DU PATRON" a été envoyé à tous les patrons dans l'industrie et le commerce. Une carte-réponse a été adressée aux exploitants de fermes.
6. Si vous avez à votre service un employé masculin, et n'avez pas été averti du relevé par livret ou carte postale, communiquez avec le plus proche bureau de Placement et du Service sélectif et demandez ce livret.
7. Les travailleurs agricoles qui, étant d'âge militaire, n'ont pas été rejoints par l'Armée et n'ont pas reçu un ordre d'ajournement, devront immédiatement se procurer cet ordre chez le plus proche Régistrateur.
8. Tout employeur de personnes du sexe masculin est obligé de faire cet examen, dont la responsabilité lui incombe.
9. Des peines sont prévues pour la négligence à effectuer ce relevé, et pour les employés masculins qui négligent de coopérer en exhibant les documents requis.

RÈGLEMENTS DU SERVICE SÉLECTIF NATIONAL (MOBILISATION)
MINISTÈRE DU TRAVAIL
HUMPHREY MITCHELL, A. MacNAMARA,
Ministre du Travail, Directeur du Service sélectif national.



Le Ministre des Finances du Dominion du Canada met en souscription publique

Le Sixième EMPRUNT DE LA VICTOIRE
\$1,200,000,000

Daté du 1er mai 1944 et portant intérêt à compter de ce jour, réparti en deux tranches, au choix de l'acheteur, ainsi qu'il suit:

À 16 ans et 1 mois	À 3 ans et 10 mois
OBLIGATIONS 3% ÉCHÉANT LE 1er JUIN 1960	OBLIGATIONS 3% ÉCHÉANT LE 1er MARS 1948
Rachetables à partir de 1957	Non rachetables avant l'échéance
L'intérêt payable les 1er juin et 1er décembre	L'intérêt payable les 1er mars et 1er septembre
Coupons: \$50, \$100, \$500, \$1,000, \$5,000, \$10,000, \$25,000, \$100,000	Coupons: \$1,000, \$5,000, \$10,000, \$25,000, \$100,000
PRIX D'ÉMISSION: 100%	PRIX D'ÉMISSION: 100%

Le produit de l'émission sera affecté par le Gouvernement aux dépenses de guerre. Les registres de l'emprunt, ouverts le 24 avril 1944, se clôtureront le 13 mai 1944.

VOUS POUVEZ ACHETER CES OBLIGATIONS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE TOUT VENDEUR DE L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE, DE TOUT SUCCURSALE AU CANADA D'UNE BANQUE À CHARTRE OU TOUTE BANQUE D'ÉPARGNE, SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OU DE PRÊT, DE QUI VOUS POUVEZ VOUS PROCURER DES PROSPECTUS ET DES FORMULES DE SOUSCRIPTION.

MINISTRE DES FINANCES

AVRIL 1944